



Les Nordiques à l'hôpital...

• Page C-2

LE SOLEIL

dépôts garantis 30 jours Taux annuel 85/8%
FIDUCIE PRÊT ET REVENU
692-1221 / 626-1221

88e année, no 12
42 pages 4 cahiers

QUÉBEC, MARDI 10 JANVIER 1984

• Livraison à domicile (6 jours) 2,10\$ •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 35¢

c'est arrivé
ce MATIN

Mise en garde
du pape
aux Libanais

CITE DU VATICAN (AFP) — Jean-Paul II a mis en garde, aujourd'hui, les Libanais contre le "danger" de "se résigner à accepter n'importe quelle solution politique, pourvu que soit mis un terme aux luttes qui détruisent le pays".

Le pape, qui s'adressait à six députés maronites libanais en visite à Rome, a invité toutes les parties impliquées dans le conflit à "consentir des sacrifices, à renoncer à quelque chose, pour que le bien commun soit victorieux".

Le souverain pontife a assuré que le Saint-Siège n'épargne "aucun effort" pour que "soient assurées au plus vite la paix sur le terrain et une vie

Lire A-2, PAPE

Tokyo reçoit un
avertissement
de Washington

TOKYO (AFP) — Les relations entre les Etats-Unis et le Japon risquent de se dégrader si aucune perspective de règlement n'intervient en ce qui concerne la politique commerciale et la défense japonaises, averti, aujourd'hui, l'ambassadeur américain à Tokyo, M. Mike Mansfield.

Le diplomate américain a lancé cet avertissement alors qu'il s'entretenait avec le ministre japonais des Affaires étrangères, M. Shintaro Abe, de la visite que ce dernier doit effectuer à Washington à la fin du mois, annonce-t-on de sources officielles.

Au cours de cet entretien de 40 minutes, M. Mansfield a indiqué à M. Abe que les parlementaires américains étaient préoccupés par les mesures protectionnistes adoptées par le Japon et par sa politique de défense. Il a ajouté que le gouvernement de M. Reagan attachait beaucoup d'importance à la prochaine visite de M. Abe, indique-t-on de mêmes sources.

Mort du prince
Souvanna
Phouma

BANGKOK (AFP) — Le prince Souvanna Phouma, ancien premier ministre du Laos avant l'instauration du régime communiste en 1975, est décédé, aujourd'hui, à 04h10 heures locales (lundi 21h10 GMT) à Vientiane à l'âge de 83 ans, a annoncé l'agence officielle lao-tienne KPL captée à Bangkok.

100 entreprises se prononcent Une pénurie de main-d'oeuvre dans les PME

par Denis ANGERS

Qui l'eut cru? Laisant de côté l'inflation, la sous-capitalisation ou le chômage chronique, les propriétaires de PME québécoises estiment que "le recrutement difficile de la main-d'oeuvre de production" est le premier de leurs problèmes! En fait, autant dans le secteur de l'équipement que dans celui des biens de consommation, ce problème de main-d'oeuvre qualifiée est au tout premier rang des difficultés "managériales" des entrepreneurs d'ici.

C'est ce que révèle une étude d'envergure réalisée par les professeurs Yvan Gasse et Gérard d'Amboise, de la faculté des sciences de l'administration de l'université Laval, étude menée depuis trois ans auprès de 100 propriétaires-dirigeants de PME manufacturières du Québec et dont LE SOLEIL a pris connaissance.

Fruits d'entrevues personnelles avec des présidents-directeurs généraux oeuvrant dans quatre secteurs industriels de première importance au Québec, ces résultats permettent enfin aux Québécois de se faire de leur structure économique une idée plus précise. "Nos écoles de gestion s'alignaient sur des concepts américains, explique le professeur Gasse, des concepts qui

privilégient la grande entreprise. Or, au Québec, la base de notre industrie c'est la PME; ces 8.111 petites compagnies qui comptent moins de 200 employés."

C'est justement pour mieux connaître les problèmes des "décideurs" du Québec que MM. Gasse et d'Amboise les ont rencontrés un à un, histoire de constituer un "corpus" qui permette de mieux percevoir les faiblesses qu'ils déplorent. Des faiblesses qui n'ont rien à voir avec les grandes questions d'inflation ou de chômage!

Ainsi, ont appris MM. Gasse et d'Amboise, le problème de la main-d'oeuvre qualifiée est suivi d'autres, tous "terre à terre" comme les délais dans la livraison des stocks de matières premières, les retards dans la perception des comptes, la rareté des matières premières ou l'insuffisance du fonds de rou-

lement, ce qui correspond au phénomène de la sous-capitalisation si souvent déploré au Québec.

Chose étonnante, selon l'étude des professeurs de Laval, cette rareté de main-d'oeuvre est la conséquence directe de la surinstruction des jeunes Québécois. En fait, pose M. Gasse, "le problème fondamental remonte à l'arrivée des cégeps; on attendait une majorité de techniciens, on a eu une majorité de généralistes". De telle sorte qu'alors que les facultés universitaires sont bondées, le secteur de l'aéronautique de Montréal doit débaucher les meilleurs ouvriers des voisins. Et doit recourir à des travailleurs étrangers, un peu comme ont dû le faire l'an dernier les chantiers Davie, plus près de nous.

Au moins, ajoute M. d'Am-

Lire page A-2, PME

Les difficultés de nos PME

- Recrutement difficile de la main-d'oeuvre de production;
- Délais longs et irréguliers dans la livraison des matières premières par les fournisseurs;
- Retards dans la perception des comptes à recevoir;
- Rareté des matières premières;
- Insuffisance du fonds de roulement;
- Prix élevé des matières premières;
- Inefficacité du système comptable;
- Faible qualité des matières premières;
- Faible motivation des employés;
- Manque de financement général.



14 chances sur 15 que le gros lot de \$10 millions soit gagné, samedi.

6/49: même Lévesque en a pris

MONTREAL (PC) — Il est permis à tout le monde de rêver, même au premier ministre du Québec.

Comme des centaines de milliers de ses concitoyens, M. René Lévesque n'a pas résisté à la tentation de se procurer, pour la deuxième fois en autant de semaines, un billet de la Lotto 6 / 49 dont le gros lot, ingagné en six tirages, devrait dépasser les \$10 millions, samedi.

En ce début d'année, alors que les esprits et les corps luttent contre la froidure implacable de la dure saison, le pays tout entier est balayé de nouveau par un vent de délire oniriques, qui fait oublier le spleen hivernal.

D'ailleurs quel mal y a-t-il à rêver de plages sablonneuses et de vacances perpétuelles dans les pays exotiques? Peut-on trouver meilleure panacée à tous les maux que de passer son temps à imaginer dans le détail tous ces petits agréments qui feront la différence entre une existence de prolétaire et la vie de pacha.

"On a tous le droit de rêver", a confié hier à un groupe de journaliste M. Lévesque, qui s'est fait acheter plus tôt dans la journée une "carte" de billets.

Quand on les interroge sur leur avenir de millionnaire, les parieurs parlent de projets farfelus, mais ils oublient rarement de mentionner qu'ils quitteront d'abord et avant tout leur travail.

Dans ces circonstances, on

peut se demander si le premier ministre Lévesque, qui est réputé pour être proche de ses commettants, ferait comme tout le monde et abandonnerait ses fonctions s'il se retrouvait au beau milieu de janvier avec \$10 millions dans ses poches...

14 chances sur 15

Il y a 14 chances sur 15 que le grand prix d'au moins \$10 millions de la Lotto 6 / 49 soit gagné samedi. Cette prédiction a été faite, hier, par le président de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille.

M. Lafaille a également prédit, en conférence de presse, que les Canadiens dépenseraient \$40 millions cette semaine dans l'espoir de mettre la main sur ce gros lot. Si ce montant de ventes est atteint, le grand prix serait alors de \$11 millions.

Le président de Loto-Québec a dit qu'il croyait que le billet gagnant de \$1 pourrait bien être détenu par un groupe, car, selon lui, au moins 40 pour 100 des ventes se font sous forme collective.

Le Québec bat la marche

Les ventes nationales de la Lotto 6 / 49 ont débuté en lion dès samedi et avaient atteint \$14.177.228 hier, à 21h.

Comme d'habitude, le Québec

Lire page A-2, 6 / 49

• Editorial page A-10



Un dernier hommage

Plus de 200 personnes se sont réunies, hier, pour rendre un dernier hommage à Serge Beaudoin, ce travailleur qui, de passage à Sherbrooke le 23 décembre, est tombé sous les balles des policiers du coin alors qu'il était en train de dormir dans une chambre de motel. Sur notre photo, de gauche à droite, Mme Nicole Villemure-Beaudoin, l'épouse de Serge, son fils Steve et la mère de Serge.

• Page A-3



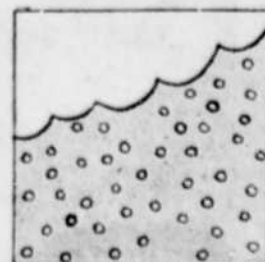
Le député Gilles Baril: je rêve donc je rock!

• Page A-5

sommaire

Annonces classées

Arts et spectacles	D-8 à D-12
Bandes dessinées	B-5 à B-7
Carrières et professions	D-11
Décès	B-13
Economie-finance	D-1 à D-3
Editorial	A-10
Feuilleton	B-7
Information régionale	B-1 à B-3
Loterie	A-2
Monde	D-6 à D-14
Mots croisés	D-12
Où aller à Québec	B-7
Page documentaire	A-9
Sport	C-1 à C-8
Télévision	B-6
Votre page	A-11



Ciel variable demain. Vents modérés. Maximum de moins 11 à moins 13. Minimum cette nuit de moins 20 à moins 22.

• Détails page D-8

Les dissidentes du SEUL Il y aura des mesures disciplinaires

par J.-Claude RIVARD

L'officier syndical Rodrigue Leclerc a confirmé, hier soir, que des mesures disciplinaires seront prochainement prises contre les sept membres du Syndicat des employés de l'université Laval (SEUL), qui ont tenté, vendredi et samedi, d'obtenir des ordonnances d'injonction contre le SEUL et ses dirigeants.

Il a cependant précisé que la chose ne se fera pas avant la tenue de l'assemblée générale du 12 janvier, de façon à sauvegarder une hiérarchie au niveau des priorités.

La procédure prévue par les règlements du syndicat déclenche l'instruction d'un véritable procès devant jury, avec accusateur et défenseurs, a signalé M. Leclerc.

Le jury appelé à rendre un verdict de culpabilité est habilité à prononcer une gamme de sanctions allant de la simple réprimande à

l'expulsion, en passant par la suspension provisoire.

Injonction

Le conseiller juridique du SEUL, Me Gérard Morency a, pour sa part, révélé, que rien n'est encore décidé quant à savoir si on entreprendra ou non une poursuite en outrage au tribunal contre l'une des dissidentes, Mme Marie-Claude Jovet.

Sur les ondes d'un poste de radio, elle aurait reproché au juge Ross Goodwin de ne rien avoir compris au dossier, lorsqu'il a rendu jugement dans un recours en injonction, en fin de semaine.

Par ailleurs, Me Morency a confirmé que ce sera bel et bien le 17 janvier qu'il plaidera une requête en injonction devant empêcher l'université Laval de recourir à des personnes autres que les syndiqués

actuellement en lock-out pour remplir certaines fonctions précises sur le campus.

Ce recours s'appuie sur les dispositions anti-briseurs de grève du code du travail, en regard d'événements survenus à l'université

avant les Fêtes et constatés par un enquêteur du ministère du Travail.

C'est ce recours que commençait à plaider Me Morency, vendredi après-midi, lorsqu'on lui a signifié la requête en injonction émanant des dissidentes du SEUL et destinée à

empêcher les trois assemblées sectorielles de cette semaine.

Par ailleurs, Me Morency a révélé que les poursuites projetées contre le vice-recteur André Dufour, en vertu de l'article 12 du code du travail n'auront pas lieu.

"Les propos qu'il a tenus à la radio et à la télévision sont à la frontière de l'illégalité" a-t-il commenté. Ce texte de loi interdit toute intrusion d'un employeur dans les affaires internes d'une association de salariés accréditée.

Laval: le suspens continue

par J.-Claude RIVARD

La presque totalité des employés de l'université Laval, membres du secteur "métiers et services", se sont rendus, hier soir, aux urnes pour faire connaître leur point de vue relativement à l'offre finale et globale de la partie patronale.

Bien que le conseil syndical ait recommandé le rejet de l'offre, les résultats du vote ne seront cependant connus que jeudi soir, lors de l'assemblée générale. La boîte de scrutin a été scellée et mise en sécurité, d'ici là, par le huissier Pierre Michaud.

Il s'agissait de la première assemblée sectorielle de vote du Syndicat des employés de l'université (SEUL). La totalité presque des membres du secteur ont voté: les 440 chaises mises à leur disposition, dans une salle de l'hôtel Holiday Inn de Sainte-Foy, étaient occupées et plusieurs personnes se trouvaient debout, alors que la section compte 455 membres.

Les journalistes n'ont pu assister qu'au début de l'assemblée, celle-ci s'étant déroulée à huis clos, de façon à ne pas gêner la liberté d'expression des participants. Le huis clos avait également pour but de faire en sorte que la divulgation éventuelle du

vote indicatif à main levée, supplémentaire au scrutin secret, ne puisse influencer les votes qui doivent être pris ce soir, par les techniciens et techniciennes, de même que demain, par les employé(e)s de bureau.

Dans un premier temps, le conseiller juridique du SEUL, Me Gérard Morency, a exhibé le jugement rendu samedi par le juge Ross Goodwin, de la cour supérieure, tenant pour conforme au code du travail et aux principes de la démocratie syndicale, la votation en trois étapes établie par le SEUL.

Longuement applaudie, la présidente Lucie Richard a substantiellement repris le même propos.

Semaine décisive

De son côté, le vice-recteur Louis Trotier s'est adressé, hier midi, aux journalistes pour rappeler le caractère décisif de la semaine qui commence.

Insistant sur l'importance des employés de soutien pour assurer le fonctionnement harmonieux, efficace de l'université, le vice-recteur estime qu'on a maintenant assez parlé de procédure et de dates pour la tenue des assemblées syndicales.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Une surveillance serrée a été exercée à l'entrée de la salle pour ne laisser entrer et voter que les membres du secteur "métiers et services".

6 / 49

(Suite de la première page)

battait la marche avec un total de \$8,364,650, suivi de l'Ontario avec \$3,473,940. L'Ouest avait misé \$2,003,714 et les Maritimes faisaient figure de parent pauvre avec un total de \$334,924.

Si le gros lot n'a pas été gagné samedi, pour une cinquième semaine consécutive, plusieurs gagnants ont réclamé, hier, leur prix au quartier général de Loto-Québec.

C'est ainsi que trois copains d'une taverne de l'est de Montréal, un camionneur et deux anciens camionneurs vivant de l'aide sociale, ont obtenu chacun un chèque de \$82,000, leur part d'un des neuf dixièmes prix gagnés samedi. Ils avaient choisi correctement cinq des six numéros gagnants et le numéro complémentaire.

PAPE

(Suite de la première page)

tionale répondant aux aspirations d'un peuple qui a trop longtemps souffert de l'atrocité déchainement de passions et de conflits internes ou imposés de l'extérieur.

"Ce faisant, a déclaré le pape, le siège apostolique soutient résolument tout effort pour la reconnaissance de l'existence et des droits des communautés chrétiennes. Il ne s'agit pas de réclamer des privilèges, mais simplement que soient garantis, dans la justice, la présence, l'activité et le développement de ces communautés".

"En ce début d'année, a

affirmé le chef de l'Eglise, il n'y a pas de meilleur souhait à formuler pour le Liban: que tous les citoyens de cette nation éprouvée, réunis autour des légitimes autorités, trouvent la volonté et la force pour faire renaître, dans un dialogue lucide et sincère, ces valeurs indispensables à la survie du Liban que sont la solidarité et l'unité".

PME

(Suite de la première page)

boise, on trouve un avantage au problème de la main-d'oeuvre: faute de gens qualifiés, les patrons de PME optent souvent pour une modernisation de leurs équipements. Ce qui, hélas, fait aussi disparaître des emplois.

Par ailleurs, le problème de la main-d'oeuvre est répandu parce que, aux yeux des pro-

priétaires-dirigeants de PME, il rejoint celui de la productivité des travailleurs. "Rareté d'ouvriers qualifiés et faible productivité peuvent décrire un même concept, reconnaissent les deux chercheurs. C'est là une question de langage."

Règle générale, toutefois, les PME du Québec apparaissent "extrêmement dépendantes de leur environnement dans la conduite de leurs affaires". Et il n'est pas surprenant de réaliser que "le recrutement de la main-d'oeuvre de production, la rareté et les délais de livraison de matières premières dominent dans les préoccupations de leurs dirigeants". Et ce, autant dans l'industrie de fabrication des articles de sports que dans celle des machines ou des chaussures...

LA QUOTIDIENNE

(tirage de lundi)

7-1-1

8-9-1-8

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samedi: 8h30 à 13h00

LES ANNONCES CLASSEES

647-3311 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

PROFITEZ-EN...

c'est le temps!

30% à 40%

de rabais sur les prix marqués des meubles en magasin

Ce mobilier 7 pièces 650\$ (table de 11 et matelas en sus)



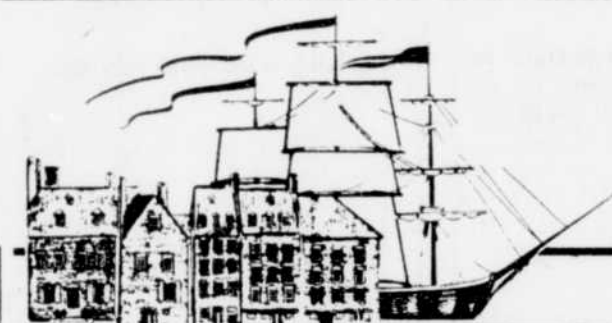
MÉNAGE 3 PIÈCES 1940\$

Offert en plusieurs tissus et couleurs

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRÈRES INC.

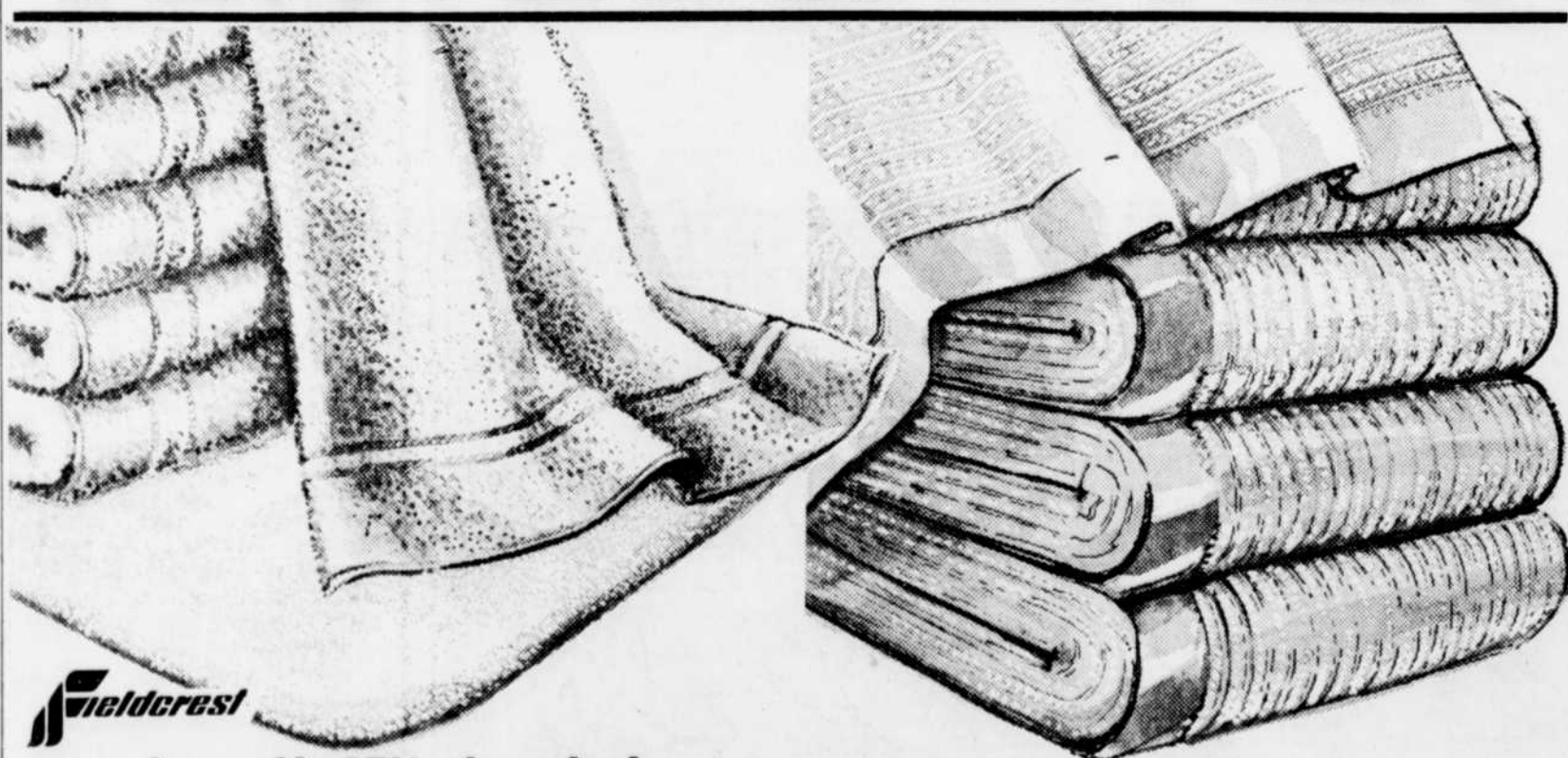
STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ 355, Marie-de-l'Incarnation, Québec 681-6054

3 ÉTAGES DE MEUBLES



des valeurs exceptionnelles pour une super

VENTE de JANVIER



Feldcrest

jusqu'à 45% de rabais serviettes royal velvet

bain 27 x 50' rég. 29.00

15.99

superbes... des serviettes en ratine boudée de pur coton à prix exceptionnels! choisissez dans une gamme de 13 coloris mode et créez de nouvelles combinaisons de couleurs pour harmoniser votre décor de salle de bain. épaisse et très absorbantes, vous apprécierez longtemps la qualité d'une belle serviette. main 9.99, débarbouillette 3.59, drap de bain (36 x 70") 29.95

à coordonner tapis et couvre-abattant 21.95

tapis 20 x 34 rég. 30.00

confectionnés dans une fibre 100% nylon de très haute qualité, ils sont garantis 5 ans. contour 27" et 24 x 36. 23.99 - 27 x 48. 38.99 - couvre-abattant standard 9.99, universel 11.49

couvertures thermales

19.95

jumeau/double rég. 28.00

des couvertures au tissage doux et moelleux de fibres acrylique et polyester entrelacées pour emprisonner la chaleur tout en permettant une légèreté sans égal... des couvertures faites spécialement pour nous, faciles d'entretien, avec bordure satinée. choisissez-les en blanc, bleu poudre ou ivoire. double/grand 24.95

marque de qualité simons

la maison **simons**
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



L'abbé Claude Couture, curé de l'Ancienne-Lorette, a célébré le service de Serge Beaudoin.

par Michel TRUCHON

Même le curé de l'Ancienne-Lorette célébrant, hier après-midi, le service de Serge Beaudoin s'est abstenu de faire des commentaires sur la mort du jeune homme abattu le 23 décembre par les policiers de Sherbrooke et de Rock Forest.

"Je ne commenterai pas ces tragiques événements, pour m'en tenir à la consigne de silence décrétée par le ministère de la Justice", a dit l'abbé Claude Couture dans ses remarques au début de la cérémonie religieuse.

Plus de 200 personnes s'étaient réunies pour rendre un dernier hommage à celui qui, parti travailler à Sherbrooke, est tombé sous les balles de la police au moment où il dormait dans une chambre de motel.

Dix-sept jours après le tragique événement, c'est encore la consternation et l'incrédulité chez les proches de Serge Beaudoin. "L'affaire est encore chaude, mais ça va prendre du temps avant qu'on commence à l'accepter. Je suis même certain que nous ne pourrions jamais oublier, car c'est une chose inacceptable", a dit le frère de Serge,

Réjean Beaudoin, interrogé par LE SOLEIL après les funérailles.

Compagnon d'infortune

Le cercueil de Serge Beaudoin était porté par quatre de ses frères, Donald, René, Gilles, Réjean, par son beau-frère Marc Gaudreault et par son compagnon de travail, Jean-Paul Beaumont, qui a lui aussi été blessé dans la fusillade du 23 décembre.

Le curé Couture a d'ailleurs eu une parole d'encouragement à l'endroit de ce dernier, qu'il a appelé le compagnon d'infortune de Serge.

Le prêtre a préféré laisser un message d'espoir à la famille et aux compagnons de Beaudoin, leur rappelant qu'ils devaient continuer à vivre et leur demandant de faire preuve de courage et d'espérance.

C'est le neveu de la victime, Eric Beaudoin, qui a été appelé à prononcer quelques mots. L'enfant avait la voix éteinte par l'émotion quand il a parlé de la mort de son oncle, rappelant peu après celle de son grand-père décédé en octobre.

Les funérailles de Serge Beaudoin avaient été retardées de plusieurs jours pour permettre à des parents demeurant aux États-Unis de s'organiser pour assister à la cérémonie. Ou-



Le cercueil était porté par quatre frères de Serge Beaudoin, par son beau-frère et par son compagnon Jean-Paul Beaumont (au centre, à droite).



Serge BEAUDOIN

Après 17 jours, ils n'y croient pas encore

tre la mère et les autres proches parents, on remarquait dans l'assistance la présence de l'épouse de Serge Beaudoin, Nicole Villemure-Beaudoin, dont il vivait séparé depuis un an, accompagnant son fils Steve, âgé de cinq ans.

Le corps a été transporté au cimetière Saint-Charles où il a été déposé dans un caveau, en attendant le printemps pour être enterré au cimetière de l'Ancienne-Lorette.

Rien de nouveau

"Tout ce qu'il y avait à dire a été dit", s'est contenté de rappeler Réjean Beaudoin, à qui les journalistes demandaient s'il avait des commentaires à faire.

Selon lui, la famille n'a pas eu de nouvelles des autorités depuis plusieurs jours. "On apprend les détails nouveaux comme tout le monde, en lisant les journaux et en écoutant les informations..."

Les Beaudoin n'ont pas encore reçu de convocation relativement à l'enquête du coroner Denis Boudrias qui devrait avoir lieu bientôt à Sherbrooke. Au bureau du coroner, hier, on précisait que la date de cette enquête n'avait pas encore été fixée. C'est hier en principe que

les détectives du Bureau des enquêtes criminelles de la SQ de l'Estrie devaient remettre leur rapport au coroner Boudrias.

Le frère de Serge Beaudoin a confirmé que le sergent Germain Gauthier et le caporal Rock Gaudreault avaient passé plusieurs heures à interroger les membres de la famille, la semaine dernière. "Ces enquêteurs ont fait de l'excellent travail", a dit Réjean Beaudoin.

Une nouvelle qui n'a pas plu aux policiers

SHERBROOKE (PC) — Le lieutenant-détective Alphonse Leblanc, de la police municipale de Sherbrooke, a trouvé non seulement prématurée la nouvelle publiée dans un hebdomadaire de fin de semaine à propos d'un suspect qui ferait l'objet d'intensives recherches mais l'a qualifiée de "nuisible à l'enquête" sur le hold-up meurtrier de Sherbrooke.

On craint, dans le milieu policier, que cette nouvelle n'ait alerté l'individu concerné, qui ne devrait pas avoir du mal à se reconnaître puisqu'on men-



C'est le neveu de la victime, Eric Beaudoin, qui a été appelé à prononcer quelques mots.

Il a ajouté que les policiers de Sherbrooke n'étaient plus en contact avec la famille, qui n'a jamais pu obtenir la confirmation officielle que Serge Beaudoin et Jean-Paul Beaumont étaient hors de tout doute étrangers à l'attaque contre des convoyeurs de la Brink's qui avait déclenché la tragique méprise de la veille de Noël.

"Je sais qu'ils ont identifié un suspect. J'ai hâte de voir sa

photo pour savoir s'il ressemble vraiment à ceux que la police a d'abord suspectés...", a dit Réjean Beaudoin.

Il a tenu à ajouter que la population avait démontré une solidarité exceptionnelle et que les messages de sympathie avaient afflué.

Un message de Sherbrooke? L'homme a un sourire ironique et répond: "On en n'attendait pas..."

mé que les membres de l'organisme avaient entrepris une première cueillette d'informations.

De fait, des membres sont venus au quartier général de la police municipale de Sherbrooke et à celui de la Sûreté du Québec, la semaine dernière, pour recueillir certaines données.

Mais aucune intervention de la Commission auprès des personnes impliquées dans l'opération policière qui s'est déroulée le matin du 23 décembre dans un motel de Rock-Forest n'aura lieu avant que le coroner ne tienne son enquête.

Pape: le Québec verse \$1.5 million à 4 diocèses

(PC) — Le Québec vient d'octroyer \$1,497,600 à quatre diocèses pour l'organisation de la visite du pape en septembre 1984, révèlent les derniers engagements financiers mensuels du gouvernement qui viennent d'être rendus publics.

La somme vise à créer 100 emplois pour une période de 12 mois dans le cadre de la visite papale.

Les montants ont été versés aux archevêchés de Montréal (\$823,000), de Québec (\$374,000) et aux évê-

chés de Trois-Rivières et de Hull (\$149,760 chacun).

On comptera 55 emplois à Montréal, 25 à Québec, 10 à Trois-Rivières et 10 à Hull.

Ces emplois seront créés en vue de l'organisation de cette visite qui "nécessite un long travail de planification et de coordination", précise la décision no 147235 du

Conseil du trésor qui débloque les fonds en question.

Le montant devra servir à payer la première tranche de \$240 par semaine de salaire

qui sera versée aux personnes embauchées de même que les avantages sociaux.

Le document gouvernemental précise que quelque 75,000 bénévoles seront en ou-

tre requis pour la visite du pape Jean-Paul II.

Le versement de ces subventions a forcé le gouvernement à outrepasser deux normes

habituellement reliées à ce type d'aide financière.

Les règles habituelles stipulaient que les emplois créés

devaient avoir une durée maximale de 20 semaines et que le maximum versable à un organisme devait être de \$150,000.

Ces règles ont cependant été contournées à cause du caractère exceptionnel que constitue la visite au Québec du pape.

Institut des assureurs-vie agréés

Me Roger Garneau

Me Roger Garneau, Avocat Senior de l'Étude: Garneau, Gauthier, Turgeon, Doyon et Guimond de Québec sera le conférencier invité lors du déjeuner du 11 janvier 1984.

Il traitera de: "Ce qu'il advient des contrats d'assurance-vie en cas de décès ou de retraite lors d'un divorce".

Endroit: Holiday Inn Ste-Foy
Date: 11 janvier 1984
Heure: 8 heures a.m.

Pour réservation:
Normande Bélanger: 833-7573
Martine Rainville: 681-0163

Les Cundis de la mode

16 janvier de 19h à 21h

Menu à partir de 10,95\$ tout inclus.

En collaboration avec La boutique Lucette Lamontagne.

Prix de présence: Le tirage d'un bon d'achat de 50\$ offert par Lucette Lamontagne. 2 repas cadeaux offerts par Le Baron Rouge.

l'art de votre hôte le **BARON ROUGE**
350 boul. Ste-Anne, Beauport Québec, 667-1355

VIENS PRENDRE L'AIR!

Québec Aviation Ltée

offre une fois de plus

AERONAUTIQUE 101

Cours théorique de base qui permet à chacun(e) de s'initier à l'aviation. Ce programme peut être aussi une première étape vers une carrière dans le secteur aéronautique.

AUCUN PRÉ-REQUIS NECESSAIRE

Horaire: lundi et mercredi ou mardi et jeudi de 19h à 22h

Durée: 11 semaines

Coûts: 100\$ (75\$ étudiants) incluant un vol d'essai sur Cessna et visite des installations de l'aéroport de Québec

Inscription: Québec Aviation Ltée Hangar No 2 Aéroport de Québec 15 janvier 1984 de 16h à 20h

Nombre de places limité dans chaque groupe

Inscription par téléphone acceptée aux mêmes heures.

Pour plus de renseignements:

872-1200

N.B. La formation pratique (en vol) se donne également à l'aéroport de Québec si le (la) candidat(e) le désire.

Cause des expropriés de Mirabel en cour

VENTE
de JANVIER
TISSUS IMPORTES SEULEMENT

40% DE REDUCTION
SUR TOUS LES TISSUS
EN MAGASIN
(sauf les doublures)
25% SUR
L'ULTRA-SUEDE

Toutes les cartes de crédit acceptées - Stationnement facile

LOEWIG

52, côte de la Fabrique, Québec — Tél.: 692-2263
Heures d'affaires: de 9h30 à 17h30

MONTREAL (PC) — Après des années de disputes amères, certains fermiers dont les terres ont été inutilement expropriées par Ottawa pour la construction de l'aéroport de Mirabel, ont porté leur cause hier devant la Cour supérieure du Québec afin d'obtenir la rétrocession des terres en surplus actuellement mises en vente par le gouvernement.

Les avocats représentant trois propriétaires terriens ont demandé au juge Lyse Lemieux de déclarer invalides les expropriations de 32,375 à 39,255 hectares de terres cultivables de premier choix expropriées par le gouvernement en mars 1969.

Ils demandent également une injonction temporaire contre la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée, la société d'Etat qui ad-

ministre depuis 1982 les terrains expropriés. La société s'occupe également de la vente et de la location à long-terme de certaines des propriétés expropriées.

Les avocats allèguent que le gouvernement fédéral peut seulement exproprier des terres pour des motifs qui sont sous sa juridiction, tels que des aéroports et des ports. Puisque les terres en surplus n'ont pas été utilisées pour l'aéroport de Mirabel, les expropriations sont donc inconstitutionnelles, soutiennent-ils.

L'aéroport n'occupant que 6,880 hectares, le reste des terres cultivables devraient être rétrocedé à ses propriétaires originaux, ont-ils précisé.

"Une exagération grossière"

Me Guy Bertrand a déclaré en cour que l'expropriation de 39,255 hectares afin de construire un aéroport était "une exagération grossière" de la part d'Ottawa. Dans un mémoire de 60 pages, il mentionne que l'aéroport O'Hare de Chicago, dont le trafic aérien est le plus important au monde, n'occupe que 2,833 hectares et dessert quelque 38 millions de passagers par an alors que Mirabel sert en moyenne annuellement 1.3 million de passagers.

La société d'Etat revendant 12,140 des 32,375 hectares inutilisés, les propriétaires originaux

devraient avoir la première option pour racheter les terres en surplus, demande-t-il. Les 32,375 hectares n'ont pas été utilisés car l'aéroport ne s'est pas développé au rythme prévu à l'époque.

La société d'Etat a accordé aux actuels occupants le premier choix dans le rachat des terres, alors que les anciens occupants n'obtiennent que le second choix et le public en général, le troisième.

L'action qui devrait durer environ cinq semaines a été entreprise contre le solliciteur général et la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée qui a commencé à revendre en janvier 1983, 12,140 hectares des terres non utilisées.

Ottawa, pour sa part, estime que la cause devrait être plutôt entendue par la cour fédérale, étant donné que 200 autres "propriétaires" se sont déjà adressés à ce tribunal. Les audiences se poursuivent aujourd'hui.

Deux meurtres à Montréal

MONTREAL (PC) — Les premier et deu-

xième meurtres de l'année sont survenus hier, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Les corps criblés de balles des deux victimes, un homme et une femme, ont été retrouvés dans un appartement de l'est de la ville.

Simone Laporte, âgée de 36 ans, gisait dans le salon, tandis que Gaétan Pigeon, âgé de 30 ans, a été découvert sur le plancher de la cuisine. Tous deux habitaient le même appartement.

La cause de ce double meurtre est encore inconnue, mais on n'écarte pas la possibilité d'une affaire de drogue.

En deuil

(PC) — Mme Jean-Pierre Côté, épouse du lieutenant-gouverneur du Québec, est en deuil de sa mère, Mme Catherine Grenier-Tremblay.

Elle est décédée dimanche soir, à Chandler, à l'âge de 93 ans des suites d'une courte maladie.

Elle laisse cinq soeurs, trois garçons, cinq filles, 38 petits-enfants et 33 arrière-petits-enfants.

Les valeurs, l'enseignement, le dépassement, l'amitié...

DERNIERS*
EXAMENS D'ADMISSION
POUR LES FUTUR(E)S ÉLÈVES
Samedi, 14 janvier à 8h30

POUR FILLES
ET GARÇONS

collège
saint-charles
garnier

l'art d'enseigner, le don de transmettre

(Collège des Jésuites)
1150, boul. Saint-Cyrille ouest
Québec (Québec) G1S 1V7
Tél.: 681-0107

* Les sessions prévues les 21 janvier et 3 mars sont annulées.



**Séminaire
de Québec**

**ADMISSION
ENSEIGNEMENT COLLEGIAL
filles et garçons**

1. Institution privée pour garçons et filles, cours d'enseignement général conduisant à toutes les facultés de l'université.
2. Nombre possible d'élèves: entre 550 et 600.
3. Conditions d'admission: les mêmes qu'au CEGEP.
4. LE BACCALAUREAT INTERNATIONAL. Simultanément avec le DEC, il est possible d'obtenir, selon certaines conditions, le Baccalauréat international (B.I.).
5. Les élèves sont admissibles au régime de prêts et bourses du MEQ.
6. Bourses généreuses de la part du Séminaire couvrant presque la totalité des frais de scolarité, selon les besoins (150 bénéficiaires en 83-84).
7. Une école qui sait te motiver, avec son enseignement de qualité, avec son ambiance exceptionnelle, facile d'accès. Pourquoi n'y vient-tu pas?

ÉCRIS À:

1, rue de la Fabrique

OU

C. P. 460

TÉLÉPHONE À:

Québec G1R 4R7

692-3981, poste 25

astral photo

Photos **VENTE D'ÉCOULEMENT!**

Nikon
149⁷⁷
NIKON L135AF - 35MM COMPACT, mise au point automatique, flash, avance du film et rebobinage automatique.

MINOLTA
189⁷⁷
MINOLTA XG-1 - AVEC OBJECTIF 50 MM F/2.0 appareil 35mm SLR automatique avec contrôle manuel possible.

astral photo
CARTE OBJECTIF RABAIS 100%
GRATUITE!
A l'achat d'un appareil 35mm ou d'un appareil audio de plus de \$95.00

MINOLTA
329⁷⁷
MINOLTA X-700 - AVEC OBJECTIF 50MM F/2.0 appareil 35mm SLR automatique programmé avec opération manuelle possible.

IMAGE
34⁷⁷
IMAGE CTB60 - flash automatique double, récupérateur d'énergie avec tête orientable.

IMAGE
119⁸⁸
IMAGE-OBJECTIF 28-80MM MFZ F3.5/4.5 MACRO ZOOM À TOUCHE UNIQUE!
20% DE RABAIS!
IMAGE
L'OBJECTIF LE PLUS POPULAIRE AU CANADA!

ÉCOULEMENT!
SACS À ACCESSOIRES (IMAGE) JUSQU'À 40% DE RABAIS
ÉCOULEMENT!
TRIÉPIEDS (IMAGE) JUSQU'À 35% DE RABAIS
50% DE RABAIS
SUR AGRANDISSEMENTS COULEUR!

189⁷⁷
IMAGE - OBJECTIF 70-210MM F/3.8 ZOOM
•OPTIQUES TRAITÉES!
•MACRO ZOOM À TOUCHE UNIQUE!

25% DE RABAIS
SUR ENCADREMENTS!
BADER INTERCRAFT
5 X 7 Ord. 7.95 **5⁷⁷**
8 X 10 Ord. 9.95 **7⁷⁷**
11 X 14 Ord. 18.95 **14⁷⁷**
20 X 24 Ord. 27.95 **21⁷⁷**

99
36 POSES 1⁹⁹
POUR VOTRE 2^e JEU DE PHOTOS!
(Procédé C-41 seul.)
(Détails au magasin)

AUDIOCENTRE
ASTRAL
129⁷⁷
SANYO M 7100K - MA/MF/OC stéréo cassette avec indicateurs D.E.L. et contrôles de volume indépendants.
SANYO RP66 - MA/MF stéréo cassette "sport" avec contrôle de tonalité et écouteurs ultra-légers.
SANYO M9818 - MA/MF stéréo cassette haut-parleurs détachables et indicateurs D.E.L.

astral photo **le Centre photo Parfait!**
PLACE LAURIER 653-6089 GALERIES DE LA CAPITALE 627-5857
5, PLACE QUEBEC 529-8238 PLACE FLEUR DE LYS 529-2541

TIP TOP

VENTE 1/2 PRIX

TIP TOP
SPÉCIAUX LÈVE-TÔT

DEMAIN SEULEMENT
8 h - 11 h
REDUCTION SUPPLÉMENTAIRE DE 10% SUR TOUTE LA MARCHANDISE

VOUS POURREZ FAIRE DES ÉCONOMIES EXCEPTIONNELLES TELLES QUE:

CHEMISES HABILLÉES À MANCHES LONGUES.... 9⁸⁹ ET PLUS
PANTALONS... 16²⁰ ET PLUS
VESTONS SPORT... 80¹⁰ ET PLUS
COMPLETS... 89¹⁰ ET PLUS

SPÉCIAL À TOUT CASSER.... GROS CHANDAILS EN ACRYLIQUE 9⁹⁹

TIP TOP Notre tradition est synonyme de qualité et de bons prix

PLACE QUEBEC SEULEMENT

Le député Gilles Baril, vedette d'un disque

par Michel CORBEIL

Une des 122 vedettes des "Débats télévisés de l'Assemblée nationale", le député Gilles Baril s'apprête maintenant à franchir sur disque la rampe.

Joint hier à Rouyn, M. Claude Arcand, adjoint du député au bu-

reau de sa circonscription de Rouyn-Noranda / Témiscamingue, a confirmé le projet rendu public par Radio-Canada.

"Je dis, oui, le député Baril a l'intention de s'adresser aux jeunes par le biais d'un disque, a établi M. Arcand. Mais ce n'est pas pour de-

ni pour se chercher une autre carrière. Il avait le goût de s'exprimer au niveau de la jeunesse et il a choisi ce moyen qui est le plus près d'eux."

L'adjoint a répondu que plusieurs séances de studio ont déjà eu lieu en vue de produire "un disque, un vrai disque, un "45 tours", je pense

bien". Mais, la réalisation n'aurait dû être rendue publique qu'au cours d'une conférence de presse qui aura lieu durant les prochaines semaines.

"C'était un projet un peu secret." La consigne est au silence d'ici la conférence de presse d'autant plus que le député péquiste n'est pas accessible en ce moment, étant en vacances quelque part "hors du comté", a renseigné son porte-parole.

Le disque s'intitulera-t-il "Je rêve, je rock"? "Ce n'est pas tout à fait exact, a rétorqué M. Arcand. Si je disais le titre, ça enlèverait du "punch". Le député Baril chante-t-il? "Ce détail-là n'est pas pertinent".

a-t-il tranché. L'élus âgé de 26 ans est-il le compositeur de la musique et le parolier? "Je ne peux donner de précision. Nous laissons le suspense. De plus, il peut y avoir des changements."

Mais que les "fans" de celui qui a battu à l'élection de 1981 M. Camil Samson, devenu depuis animateur vedette à la radio de Québec, se rassure: disque, il y aura. "La version de la musique semble finale, a dit M. Arcand. Le texte, lui, n'est pas encore dans sa version définitive mais il ne reste qu'à effectuer des retouches. Je n'ai pas l'autorité de dire quand exactement le disque sera sur le marché, mais ce

sera au printemps probablement", a-t-il laissé entendre.

Le projet constitue avant tout une démarche personnelle, a insisté l'adjoint. "Chose certaine, ce n'est pas le Parti québécois qui le pousse à le faire. Il n'agit ni au nom du gouvernement, ni au nom d'auteurs-compositeurs, ni au nom des "Conspirateurs de l'an 2000" (dont le député Baril fait partie en compagnie notamment d'artistes, tel Claude Dubois).

"Ça fait longtemps qu'il veut rejoindre les jeunes et qu'il pense à ce projet. Il a un message à faire passer. Vous le constaterez bien" à l'écoute du disque bientôt en vente.

Montréal préférée à Québec pour la suite au sommet des jeunes

par Michel CORBEIL

Le congrès de fondation de l'organisme devant prendre la relève du Sommet québécois de la jeunesse aura lieu vers la fin du mois de mars à Montréal plutôt qu'à Québec.

Réuni à Québec en fin de semaine, le "comité des 32", qui a pour mandat d'assurer une permanence au sommet national tenu en août, en a ainsi décidé.

Porte-parole du comité auprès des médias, M. Michel Paulette a expliqué, hier, que sept des 17 régions appelées à former l'organisme sont situées dans l'île de Montréal ou lui sont limitrophes. "Nous avons ainsi 14 délégués du "comité des 32" qui peuvent se rejoindre et se mobiliser plus facilement."

Il a répondu que le fait que les régions de Québec et de l'Est du Québec ne soient pas encore bien structurées a également été un élément examiné. "Mais, a-t-il insisté, le facteur important, c'est que la région (de Montréal) offre de meilleures facilités pour les communications et le regroupement."

Les membres du comité se sont quittés sans avoir pu arrêter de date précise pour le congrès. "Ce sera vers la fin mars, mais pour ce qui est de la date exacte, le tout dépend de la disponibilité pour les locaux d'une université. Nous sommes en négociation."

Chacune des régions participantes sera invitée à déléguer 10 personnes au congrès de fondation. Ce sera cette assemblée qui baptisera le nouvel organisme, mais, a renseigné M. Paulette, "le nom qui semble faire l'unanimité, c'est la Confédération québécoise de la jeunesse".

Les différentes régions de Québec ne sont pas toutes sur le même

pod pour assurer le suivi au sommet de la jeunesse. Cinq secteurs, dont le Saguenay—Lac-Saint-Jean dans l'Est de la province, ont incorporé, ou le feront sous peu, un organisme régional de la jeunesse, a indiqué M. Paulette. Une région comme Montréal-Ouest, dont fait partie Michel Paulette, n'a pas l'intention de s'incorporer tout de suite, mais elle compte déjà 63 membres en règle et a tenu trois assemblées d'information.

Québec et la plupart de l'Est du Québec constituent encore les régions retardataires, a-t-il confirmé: à Québec ainsi que pour le Bas-Saint-Laurent — Charlevoix, "il y a beaucoup de bonne volonté, mais pas beaucoup de fait"; pour la Côte-Nord, "il y a certaines difficultés de mobilisation et d'organisation"; en Gaspésie, "c'est difficile à dire"; il y a une amélioration par rapport à novembre dans le secteur Beauce-Frontenac, où "la mobilisation et l'organisation vont bien", a-t-il rapporté.

Le congrès de fondation de la future confédération n'attendra pas indéfiniment que les retardataires s'organisent, a admis avec réticence le porte-parole. A la limite, le congrès pourrait avoir lieu sans ces derniers, "mais ce serait le dernier recours. Je n'aimerais pas que ça se passe comme cela. Il y a des organisations de base dans toutes les régions et je ne vois pas pourquoi elles n'y parviendraient pas".

Les secteurs qui traînent de la patte pourraient cependant recevoir un coup de main. Cette semaine, des membres du bureau de direction du "comité des 32" se réuniront pour examiner l'idée de créer "une section d'information", a avancé M. Paulette. La section pourrait tra-

les jours laurier 12-13-14 janvier

LA SEULE PLACE

où la vente sur la promenade mérite qu'on se déplace, pour sa grande variété d'articles en solde.



Place Laurier

obtenez une gratouille et gagnez un prix variant de 1\$ à 25\$

Imagine
DÉCORATION INTÉRIEURE

POUR DECORER EN BEAUTE!

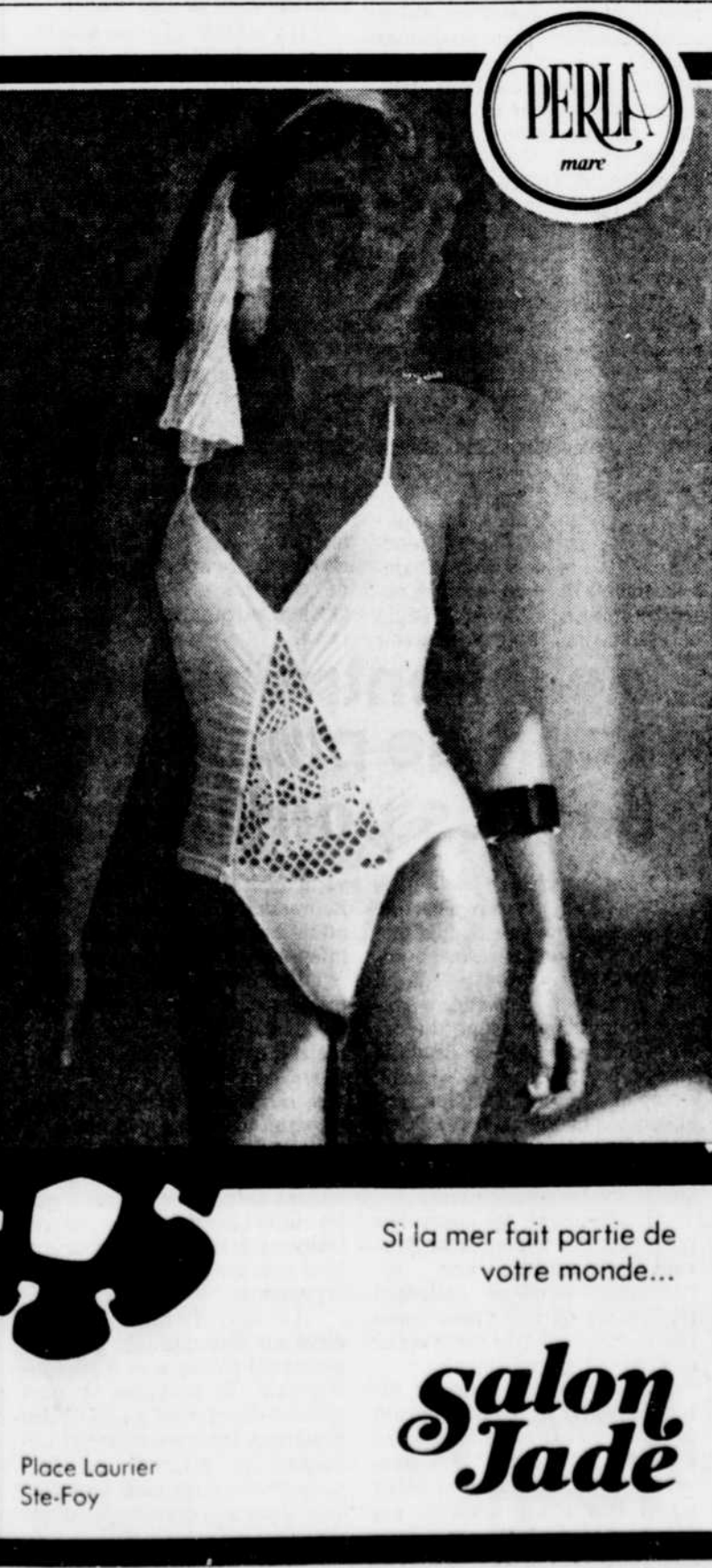
DES IDEES... • rideaux de dentelle • papiers points • draperies • couvre-lits

VENITIENNES
verticales et horizontales
35% de rabais

SERVICE A DOMICILE GRATUIT

Imagine
DÉCORATION INTÉRIEURE

2750, chemin Ste-Foy, Plaza Laval, Ste-Foy
Sous-sol 651-4561



PERLA
mar

Si la mer fait partie de votre monde...

Salon Jade

Place Laurier
Ste-Foy

POLITIQUE

La loi sur les travailleurs à pourboire

Un cauchemar administratif

D'après PC

La loi 43 sur les travailleurs à pourboire doit être très gênante pour le ministère du Revenu du Québec "parce que c'est l'admission qu'il est incapable de percevoir lui-même l'argent qui lui est dû", estime le président de l'Association

hôtelière du district de Québec, M. Gustave Bamatter.

"En bon québécois, on dirait qu'il n'est pas capable de faire sa job", a ajouté M. Bamatter, également directeur général du Châ-

teau Frontenac.

Cette nouvelle loi oblige les employés à pourboire des restaurants et des hôtels à déclarer les pourboires qu'ils ont reçus, et les employeurs à vérifier ces déclarations, à percevoir l'impôt en décaissant et à déclarer leur chiffre d'affaires pour la période correspondante.

Hausse des frais

Au cours d'une entrevue, M. Bamatter a dit que la nouvelle loi entraînera une hausse de 3 pour 100 du prix des repas pour compenser l'augmentation de la masse salariale des employés qui devrait varier de 15 pour 100 à 29 pour 100 selon les conventions collectives.

Toutefois, selon M. Bamatter, le principal problème sera le cauchemar administratif engendré par la loi 43. Les hôteliers prévoient qu'il faudra ajouter un employé à plein temps pour chaque tranche de 50 ou 60 travailleurs à pourboire.

Déclarations à chaque paie

Après chaque période de paie, le gérant de tout établissement doit recevoir une déclaration signée de chacun des employés à pourboire. L'employeur doit vérifier ces déclarations, vérifier ses ventes pour la période donnée et modifier les tables d'impôt de chaque employé. Dans le cas où les garçons de table partagent leurs pourboires avec les hôtes et les "busboys", ils devront dorénavant exiger des reçus pour les sommes versées et tous devront déclarer les sommes touchées.

"Cette loi a été adoptée tel-

"Nous comprenons que cette nouvelle loi puisse avoir besoin de certains aménagements administratifs et les fonctionnaires sont là pour ça. Nous serons en mesure de donner tous les renseignements pertinents à ceux qui en feront la demande pour faire en sorte que la loi 43 soit appliquée correctement mais quant au principe même de la loi, ça ne bougera pas", a déclaré M. Fournier au SOLEIL.

M. Fournier ajouta que les seuls appels téléphoniques reçus au ministère du Revenu au sujet de l'application de la loi 43 venaient de restaurateurs qui disaient n'avoir pas assez ou trop de calepins intitulés "registre des pourboires". Ces registres ont été expédiés récemment à tous les restaurateurs de la province dans le but de permettre tant aux employeurs qu'aux employés de s'acquitter des obligations que leur impose la loi.

"Nous sommes conscients, a déclaré M. Fournier de ne pas avoir trouvé ni la solution idéale ni la perle rare mais cette loi est celle qui a le moins d'impact négatif sur l'industrie de la restauration. Qu'il y ait certains problèmes d'application, je ne peux pas le nier mais les chiffres que nous avons soumis il y a déjà plusieurs mois n'ont jamais été contestés."

Marcoux se tient coi

par Pierre CHAMPAGNE

La révolte de certains restaurateurs de la région de Québec contre la loi 43 régressant les employés à pourboire dans l'hôtellerie et la restauration n'a pas empêché le ministre du Revenu, M. Alain Marcoux, de prendre sa journée pour faire le tour de sa circonscription, celle de Rimouski, hier.

Donc M. Marcoux ne répondait pas au téléphone puisqu'il allait d'une paroisse à l'autre durant la journée. Son attachée de presse, Mme Danielle Lepage, qui travaillait au bureau du ministre des Travaux publics, le portefeuille que M. Marcoux cumule avec le Revenu, devait cependant déclarer au SOLEIL, très calmement d'ailleurs, que le ministre prendrait tout simplement les moyens pour faire appliquer la loi.

Mme Lepage devait préciser qu'il serait même difficile de joindre le ministre avant vendredi midi c'est-à-dire pas avant le lendemain de la réunion que les restaurateurs rebelles doivent tenir, jeudi après-midi, au restaurant "Les Jardins" de Sainte-Foy.

Un des hauts fonctionnaires qui a travaillé à ce dossier depuis longtemps, M. Jean Fournier, ne paraissait pas plus "excité" que Mme Lepage.

Règles du jeu dénoncées

par Georges ANGERS

Trois des principaux organismes qui s'opposent au projet de loi 40 sur la restructuration scolaire n'ont pas attendu l'ouverture de la commission parlementaire sur ce sujet pour décocher leurs premières flèches en direction du ministre de l'Éducation et de son titulaire, M. Camille Laurin.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec et le Conseil scolaire de l'île de Montréal ont en effet dénoncé hier les "règles du jeu" fixées par le ministère de l'Éducation pour le déroulement des travaux de la commission parlementaire.

Selon les porte-parole des trois organismes, MM. Jacques Chagnon, Wayne Aalders et Jacques Mongeau, il y a fort à craindre que la commission soit "à l'image de la fausse tournée de consultation du ministre".

Les trois hommes exigent que tous ceux qui ont présenté un mémoire (247 mémoires) et qui désirent être entendus par la commission le soient. "L'impact de ce projet de loi (40) est tel qu'il faut entendre tous ceux qui veulent être entendus", a déclaré M. Chagnon qui a cependant précisé n'avoir pu communiquer cette volonté au ministre avant-hier.

L'objectif fondamental des trois hommes demeure cependant le retrait du projet de loi et ils entendent consacrer l'essentiel de leurs énergies et des ressources importantes à cet objectif au cours des prochaines semaines.

Ils ont d'ailleurs installé leurs quartiers et une salle de presse qui fonctionneront tout le temps que durera la commission parlementaire dans un hôtel à proximité de l'Assemblée nationale.

Selon les données fournies hier, les trois organismes disposent encore de ressources financières que la campagne publicitaire de l'année dernière contre le projet n'a pas complètement grugées. La FCSCQ s'était votée un budget de \$200.000, l'ACSPQ \$100.000 et le Conseil scolaire de l'île de Montréal \$1.000.000.

"D'autres options sont devant nous", si les efforts actuels ne sont pas suffisants, ont précisé les trois porte-parole sans toutefois vouloir en dire plus.

\$84,041 pour l'ancien bras droit de Morin

(PC) — Un ancien bras droit du ministre Jacques-Yvan Morin, M. Clément Duhaime, vient d'être nommé conseiller à la délégalation du Québec à Paris, à raison de \$84,041 par année en salaire et autres avantages.

Le contrat de M. Duhaime couvre deux ans à compter du premier janvier 1984.

M. Duhaime était directeur du cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin.

Le contrat a été "négocié" avec M. Duhaime, ce qui, en jargon administratif, signifie qu'il a été octroyé sans concours public.



A chaque paie, des changements devront être effectués.

lement vite que tout le monde s'est fait prendre les culottes bassées", a dit M. Bamatter, concluant que l'Association des hôteliers tenterait de convaincre le gouvernement d'accepter des changements.

Loi discriminatoire

Porte-parole officiel des restaurateurs, M. Michel Moreau, du restaurant La Tyrolienne, a déclaré hier que la loi était discriminatoire parce qu'elle ne touchait que les employés de l'hôtellerie et de la restauration, y compris les livreurs de pizzas. M. Moreau a fait remarquer que d'autres travailleurs à pourboire, comme les barbiens, les coiffeuses et les chauffeurs de taxi, étaient exemptés.

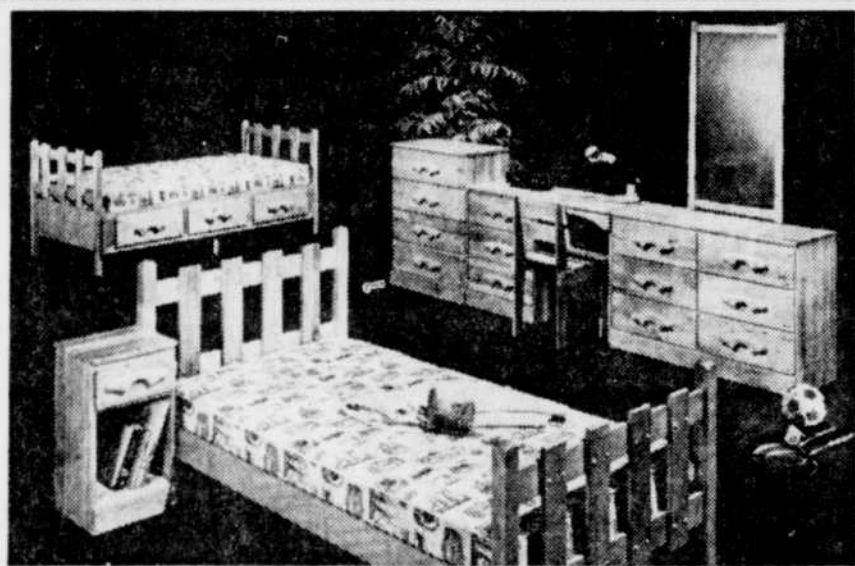
SUPER-SPECIALS CHOCS

SUR PRESQUE TOUT A CHARLESBOURG ET A LEVIS



SUPER-COUPÉ
par BABYTIME
Marchette à positions multiples. BW91.

24⁸⁸\$



En plus de nos spéciaux chocs en magasins...
POUR FAIRE PLACE AUX NOUVEAUX MEUBLES

LIQUIDATION

DE PLUSIEURS ECHANTILLONS DE

PLANCHER

VENDUS EN BAS DU PRIX COUTANT
(Prix trop bas pour être mentionnés par téléphone)



ENSEMBLE 3 MORCEAUX
comportant:
• couchette 30" x 54"
• Matelas à ressorts
• commode 4 tiroirs

237\$



CHAISE HAUTE
no 1440
Daril

29⁸⁸\$



Les quantités sont limitées sur certains articles.



SIÈGE D'AUTO DOREL
En nylon broché. No 444. Bleu brun. Boucogne. Assise en 5 positions.

47⁸⁸\$



COUCHETTE
no 700
Morigeau
(matelas inclus)

149\$



COUCHETTE
no 708
Morigeau
(matelas inclus)

169\$



DYN-O-MITE
Siège à 4 positions en vinyle par Quésior. No 441

24⁸⁸\$

ameublement
le petit PRINCE

245, 71e Rue est
CHARLESBOURG (près Henri-Bourassa)
628-3583

LE SEUL VRAI SPÉCIALISTE DE MEUBLES ET ACCESSOIRES POUR ENFANTS À PRIX D'ABAINE — AUCUN PRIX N'EST DONNÉ PAR TÉLÉPHONE.

Plan mise de côté • Visa • MasterCard • Plan budgétaire
Livraison gratuite avec achat de 50\$ et plus.

155, Kennedy
Lévis
835-1825

ameublement
le petit PRINCE

L'aide d'Ottawa pour la relance se concrétisera

L'ouverture manifestée par la ministre fédérale Monique Bégin à la mi-novembre, à la participation d'Ottawa au plan de



Jacques Samson
à Québec

relance du gouvernement Lévesque, axé sur la réinsertion en milieu de travail ou scolaire des assistés, ne s'est jamais démentie.

Samedi, LE SOLEIL annonçait que les prestations d'aide seront doublées pour les jeunes assistés qui retourneront aux études. Leurs prestations passeront de \$149 par mois à \$299. Cet augmentation sera entièrement assumée par le gouvernement du Québec.

La réalisation complète du plan de relance du gouvernement Lévesque est toutefois conditionnelle à la participation du gouvernement fédéral dont on espère une contribution égale aux crédits qu'engagera le ministre Jacques Parizeau pour les volets des travaux communautaires et des stages en entreprises, qui seront offerts sur une base volontaire aux jeunes assistés.

Les négociations se poursuivent entre hauts fonctionnaires des deux gouvernements et une rencontre entre les ministres Monique Bégin et Pauline Marois devrait avoir

lieu ce mois-ci pour finaliser des ententes, indique-t-on au bureau de Mme Marois.

Les discussions en cours portent sur le nombre de personnes qui pourraient être intégrées, progressivement, aux programmes annoncés en novembre par M. Lévesque.

"Ce serait trop tôt pour préciser l'ordre des montants, mais jusqu'à présent c'est très bien engagé", indiquait hier la directrice du cabinet de la ministre de la Main-d'œuvre, Mme Nicole Stafford. Nous visons toujours avril pour la mise en place de l'ensemble du plan de relance."

Il y a 128.000 jeunes assistés de moins de 30 ans au Québec, dont 49 pour 100 n'ont pas complété leur cours secondaire. Le gouvernement du Québec prévoit que seulement 2.000 jeunes vont bénéficier d'ici juin de la mesure doublant leur allocation d'aide sociale, en retournant aux études. Il n'en coûtera que \$1.8 million au gouvernement.

Le 15 novembre, le ministre Pierre Marois évoquait la participation de 30.000 jeunes assistés pour la première année du programme d'apprentissage dans les entreprises, attirés par des bonis substantiels.

Si la même allocation de \$299 par mois était offerte à 30.000 personnes pour la première année de ce programme, il en coûterait environ \$28 millions de plus au gouvernement du Québec et autant à celui d'Ottawa.

Une loi entraîne le départ de plusieurs attachés politiques

Des attachés politiques maugréent de plus en plus fort contre leur ministre depuis que le gouvernement Lévesque a voté la loi 51, une refonte de la loi sur la fonction publique, en rejetant un amendement du député indépendant Guy Bisillon visant à accorder la sécurité d'emploi dans la fonction publique aux membres des cabinets des ministres, qui avaient occupé de telles fonctions durant quatre années consécutives.

Evidemment, les conseillers politiques des ministres ne peuvent s'autoriser une dénonciation publique craignant les foudres de leur "boss" mais plusieurs en ont gros sur le cœur et s'en ouvrent privément.

Seuls les plus anciens attachés politiques, en poste avant 1979, sont assurés de la sécurité d'emploi lorsque le gouvernement Lévesque sera défait ou si leur ministre quitte ses fonctions. Quand le gou-

vernement libéral de Robert Bourassa a été défait en 1976, 403 attachés politiques ont ainsi été intégrés à la fonction publique.

Les mécontents font valoir que la sécurité d'emploi accordée à tous les fonctionnaires visait à mettre ceux-ci à l'abri des influences politiques exercées sur eux ou contre eux, souci qui disparaît chez les membres du gouvernement lorsqu'il s'agit de ses plus ardents partisans et serviteurs. De plus, ils allèguent que les attachés politiques se retrouvent à la merci de leur patron avec qui ils doivent souvent argumenter.

Un taux de roulement très élevé est déjà constaté parmi le personnel politique et il sera intéressant de surveiller à quel rythme désertent au cours des prochains mois les attachés politiques qui n'auront que l'assurance-chômage pour tout partage devant la perspective d'une défaite électorale en 1985.

Trudeau tempore

Bien que sa situation personnelle se soit considérablement détériorée à l'intérieur de son parti, le premier ministre, Pierre Trudeau, ne veut pas quitter la roue du navire libéral à brève échéance.



richard daignault à Ottawa

Le très modeste bond de trois points révélé dans le dernier sondage Gallup, alors qu'on parlait d'un progrès de 5 à 10 points, a démontré que la mission de paix entreprise par Trudeau ne change pas grand-chose dans les intentions de vote des Canadiens.

John Reid, le député libéral ontarien de Kenora-Rainy River, dont la volubilité est bien connue, a déclaré que Trudeau devait démissionner dans les plus brefs délais afin de permettre au Parti libéral démodé de se refaire et de se choisir un nouveau chef au printemps.

Mais Trudeau ne l'entend pas ainsi. Il fait tout pour faire comprendre qu'il ne quittera pas son poste au beau milieu d'un naufrage.

Deux exemples. Lorsque la première ministre du Royaume-Uni, Margaret Thatcher, annonça récemment les dates du prochain sommet économique qui aura lieu à Londres en juin 1984, Trudeau fit immédiatement publier un communiqué.

"M. Trudeau a annoncé, dit le communiqué, qu'il avait désigné M. de Montigny Marchand... comme son représentant personnel pour les préparatifs du sommet."

Quelle conséquence tirer sinon que Trudeau participera au prochain sommet, dans six mois? Et à ce que je sache, les premiers ministres qui ont démissionné ne participent pas à des événements de cette importance.

Deuxième exemple. La mission de paix de Trudeau traîne de la patte depuis quelques semaines. J'ai signalé dans cette chronique l'ambiguïté des relations actuelles entre le Canada et Moscou. Concrètement, il n'y a aucun signe d'un vrai dégel.

Déplacements

Que fait alors le bureau du premier ministre? Il annonce la préparation d'un document sur les aspects techniques des propositions de paix du premier ministre devant être présenté à Genève, le mois prochain, lors d'une réunion d'un comité sur le désarmement.

Evidemment, Trudeau n'assistera pas aux réunions du comité mais on laisse entendre qu'il se rendrait en Suisse à la fin du mois où il a été invité à prendre part à une conférence à Daves, endroit renommé pour les sports d'hiver.

On a aussi annoncé qu'il ira aux Nations-Unies. Aujourd'hui, il rencontre les membres d'un comité favorisant une troisième voie pour garantir la paix.

Plus l'URSS retardera à annoncer la date d'une rencontre entre le premier ministre et un des hauts gradés du Kremlin, à défaut de Youri Andropov, plus le gouvernement s'efforcera de trouver des occasions permettant de garder la mission de paix bien vivante.

Même au Canada, le premier ministre sera fort occupé avec les questions internationales. Le premier ministre de la Chine populaire, Zhao Ziyang, visitera Ottawa la semaine prochaine. A la mi-mars, c'est le roi d'Espagne, Don Juan Carlos, qui sera reçu par le premier ministre et, en avril, ce sera au tour du premier ministre de la Thaïlande, Prem Tinsulanonda.

Ce n'est pas là l'agenda d'un premier ministre à la veille de remettre sa démission. Tout indique plutôt que Trudeau cherche à gagner du temps, à éluder une confrontation à l'intérieur de son parti, dans l'espoir que les sondages mettent un peu de vent dans les voiles du navire libéral naufragé.

Prêt pour des partielles

Jean-Marc Hamel, le président des élections à Ottawa, ne prend pas de chance. Il a entrepris une tournée nationale de ses directeurs d'élection. Si des partielles étaient déclenchées, tout serait prêt.

Pour ce qui est de l'élection générale, il semble que ce sera pour l'automne.

On rapporte que Pierre Trudeau et Brian Mulroney se sont rencontrés à Palm Beach, Floride, lors d'une réception du Jour de l'An donnée par le financier montréalais Paul Desmarais et son épouse Jacqueline. Jim Coutts, l'ami de Trudeau y était, et aussi, le premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, conservateur.

Décidément, l'argent n'a pas de "couleur".

Cadeau refusé par Elizabeth

OTTAWA (CP) — Selon des documents gouvernementaux, qui viennent d'être rendus publics, la mairesse d'Ottawa, Mme Charlotte Whitton, avait convaincu le cabinet de M. Louis St-Laurent que le Canada devait donner une péniche à la reine Elizabeth, en 1953, à l'occasion de son couronnement.

Mlle Whitton, pensant sans doute à Cléopâtre descendant le Nil, trouvait que ce serait une bonne idée de fournir à la reine ce mode de transport pour la Tamise.

Le gouvernement fédéral du temps avait accepté la suggestion de la mairesse pensant ainsi qu'elle serait plus portée à écouter les doléances du cabinet sur les problèmes de la circulation à Ottawa.

La reine, finalement, coula le projet disant que le cadeau serait trop coûteux et inutile.

POLITIQUE

Pas de front commun des provinces contre Bégin

(D'après CP, UPC, PC) — Les ministres provinciaux de la Santé sont tombés d'accord, hier à Toronto, pour conclure que le projet de législation fédérale sur les soins de santé constituait un empiètement sur un champ de compétence provincial mais ils n'ont pu toutefois s'entendre sur la façon de combattre le projet de loi.

Après trois heures de discussion à huis clos, un porte-parole a déclaré que les ministres avaient jugé que le niveau des soins au pays risquait de diminuer si le gouvernement fédéral n'augmentait pas sa contribution au régime. Les ministres ont également été unanimes à reprocher à la ministre fédérale de la Santé, Mme Monique Bégin, de ne pas les avoir consultés avant de déposer son controversé projet de loi visant à empêcher la surfacturation par les médecins et l'emploi du ticket modérateur par les hôpitaux.

Toutefois, les représentants des provinces ont été incapables de s'en-

tendre sur une démarche commune pour contester le projet.

Il est possible, a noté le ministre des hôpitaux de l'Alberta, M. Dave Russell, également président de la réunion, qu'une province conteste individuellement le projet de loi fédéral devant un tribunal.

Une telle contestation judiciaire pourrait être justement entreprise par le gouvernement de la Colombie-Britannique, a indiqué M. Jim Nielsen, ministre de la Santé de cette province.

"Tout ce dont nous avons besoin", a-t-il dit, c'est qu'une seule cause se rende jusqu'à la Cour suprême", a-t-il dit. La Colombie-Britannique perçoit environ \$35 millions par année par le ticket modérateur imposé dans les hôpitaux de la province.

Les délégations participant à la réunion ont, par ailleurs, exprimé peu d'espoir d'empêcher que le Parlement fédéral adopte le projet. Les ministres ont expliqué que le gouvernement de M. Trudeau tenait énormément à pro-

fitier des avantages politiques d'une telle législation.

Les ministres provinciaux ont donc dit espérer plutôt que Mme Bégin accepte d'adoucir au moins certains aspects de son projet de loi.

Prête à écouter

Mme Bégin, qui a commencé, hier, sa tournée éclair des capitales provinciales, a rencontré au cours de la journée ses homologues de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, les assurant qu'elle était prête à écouter leurs doléances au sujet de son projet de loi.

A Charlottetown, Mme Bégin a louangé les dirigeants de la province pour ne pas avoir imposé de ticket modérateur.

A Terre-Neuve, la ministre a dit que la législation proposée pourrait être modifiée pour tenir compte des problèmes particuliers de certaines provinces mais qu'il n'était pas question de renoncer au principe d'accès gratuit aux soins de santé.

solderie
automne-hiver 83

épargnez
50%
sur toute
la marchandise

PERREAULT
Le féminin au singulier de France

Place Sainte-Foy et Galeries de la Capitale, Québec

les boutiques
pièce Robitaille

VENTE
de
FERMETURE
RUE ST-JEAN SEULEMENT
Carré d'Youville

Jusqu'à
50%
de rabais

Ne pas manquer notre vente annuelle à
notre Boutique de Place Ste-Foy.

Toute vente finale - Aucune mise de côté - acceptées

VENTE DE FOURRURES

... et pas une vente comme les autres. C'est toute la superbe collection de super fourrures H.R. offerte à des prix de vente auxquels vous ne pourrez résister!

PRIX DE VENTE IRRÉSISTIBLES

JUSQU'À **50%** DE RABAIS

Une super exemple:

Manteaux de vison jusqu'à 8695\$

Prix de vente à compter de 3150\$

et nous en avons plusieurs autres à des rabais irrésistibles de 15% à 50%! Venez tôt — les quantités sont limitées.

Utilisez votre carte H.R.

Place de l'Hôtel de Ville • Ouvert vendredis jusqu'à 21 h • (2 heures de stationnement gratuit)

HOLT RENFREW

Outrage au tribunal: fin du caractère arbitraire

TORONTO (CP, PC) — Les juges perdront leur pouvoir discrétionnaire de prononcer des condamnations pour outrage au tribunal dans les procès qu'ils entendent selon un projet de loi amendement le code pénal.

Un bill omnibus que le ministre fédéral de la Justice, Mark MacGuigan, espère déposer à la fin du mois au Parlement, créera trois types d'outrage

au tribunal et établira pour la première fois une définition de l'outrage au tribunal dans le code pénal.

Une des modifications proposées éliminera la présomption de culpabilité qui pèse contre toute personne devant répondre d'une telle accusation.

Dans la majorité des cas, l'outrage au tribunal fera l'objet d'une poursuite ordinaire et la cause ne pourra plus être

entendue devant le juge plaignant.

Le but des changements vise à faire disparaître le côté discrétionnaire de la loi, a déclaré le ministre MacGuigan.

Une accusation d'outrage au tribunal peut être portée actuellement pour une foule de raisons allant du journal qui publie une nouvelle contrairement à un ordre du tribunal au témoin qui lance une chaise au juge.



Marc MACGUIGAN

Libération de Karen Mitchell

TORONTO (PC) — Après avoir passé près d'une semaine en prison à Brampton, une femme d'Orillia, enceinte, a été libérée sur parole hier, en attendant les résultats d'un appel de la peine de trois mois qui lui a été imposée pour outrage au tribunal. Karen Mitchell avait été condamnée pour avoir refusé de témoigner contre son ami, lequel était accusé d'assaut contre elle-même.

Après sa libération, Mlle Mitchell s'est rendue à la prison de Barrie où est détenu son ami relativement à l'accusation d'assaut.

Me Lutesa déclaré que sa cliente retournerait auprès de sa famille, à Orillia, mais n'a pas voulu dire si elle prévoyait toujours épouser l'homme contre lequel elle a refusé de témoigner.

Récupération et recyclage: tenue du sommet retardée

par Raymond GAGNE

Le sommet sur la récupération et le recyclage qui devait être tenu à Montréal les 7, 8 et 9 février a été reporté à la fin du même mois, soit les 28 et 29 février et le 1er mars, au même endroit que prévu, le centre Sheraton, boulevard Dorchester.

Le sommet se tiendra dans le cadre des conférences socio-économiques et impliquera outre le ministère de l'Environnement, celui des Affaires municipales.

Ce sommet aura été précédé de tables sectorielles qui ont été réunies à trois reprises au cours de l'année 1983.

La dernière, et la plus importante, a eu lieu le 26 octobre. Elle regroupait plus de 120 participants qui représentaient les milieux municipaux, industriels, commerciaux, syndicaux, éducatifs, financiers, communautaires et gouvernementaux.

La concertation dont le sommet de la fin de février sera l'aboutissement devrait permettre de jeter éventuellement les bases d'industries nouvelles au chapitre du processus de la récupération et du recyclage des déchets au Québec.

C'est en 1981 que le ministère de l'Environnement tenait pour la première fois des journées de concertation sur le sujet.

La CHUTE DES PRIX

NOTRE GRANDE VENTE ANNUELLE présentement en cours

Appareils Electroménagers

Admiral



CN-781

- Modèle sans givre, 17 pieds cubes
- Congélateur avec tablette pratique
- Tiror à viande à température réglée
- Bacs à légumes jumeles
- Garde-beurre réglable
- Tablettes en porte-à-faux
- Monté sur roulettes

GARANTIE 5 ANS

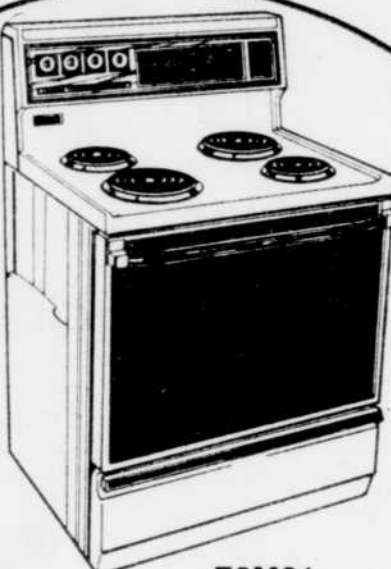
sur le système scellé du réfrigérateur, pièces et main-d'œuvre.

PRIX SPÉCIAL SUR PLACE



DESSUS DE CUISINIÈRE EN UN MORCEAU

Il ne compte pas d'espaces ou la nourriture et la saleté peuvent se loger.



E3M81

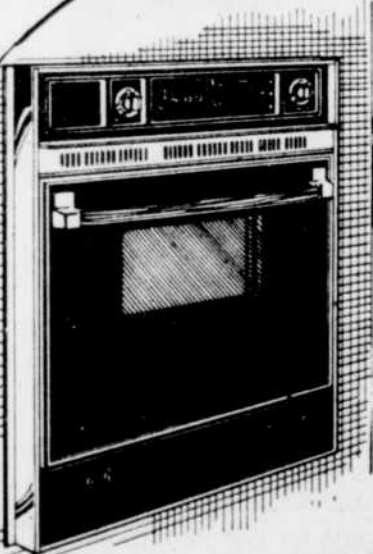
- Cuisinière 30" avec four à nettoyage facile
- Porte en verre noir
- Tableau de commande en verre de luxe
- Horloge numérique pour attente/cuisson et arrêt
- Un élément mijoteur et un rapide (Modèle autonettoyant aussi disponible)



FILTRE EXTRA-GRAND

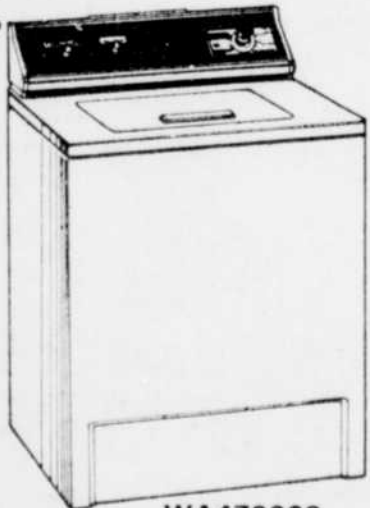
Offert sur toutes les cuisinières de modèle pleine grandeur.

ESB381R



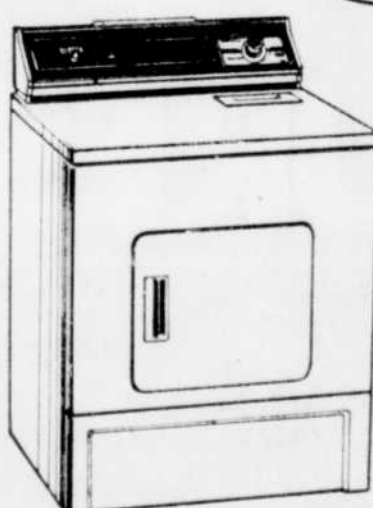
ENFIN, UN FOUR ENCASTRE AUX DIMENSIONS QUE VOUS RECHERCHIEZ!

- Autonettoyant
- Horloge numérique
- Tournebroche
- Thermomètre
- Porte en verre noir
- Tout l'espace dont vous rêviez



WA478083

- Laveuse automatique à 5 cycles
- 3 réglages de température d'eau
- Commande de niveau d'eau infini
- Filtre autonettoyant
- Démonstration à domicile gratuite



DE878083

- Un cycle minuté et 2 cycles à auto-arrêt
- 3 choix de température
- Filtre à charpie monté sur le dessus

EDB381

- Table de cuisson
- 4 indicateurs lumineux
- 1 élément mijoteur
- 1 élément rapide

"Admiral"... une valeur assurée!

TÉL.: 667-7851

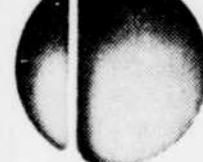
Nap. Boily INC.

meubles prestige

4175, BOUL. STE-ANNE (à 1 kilomètre des chutes Montmorency)

NOTRE FORCE:

- Mise de côté acceptée jusqu'au 1er janvier 1985
- Service après-vente prompt et courtois
- Plan budgétaire
- Nous livrons et plaçons la marchandise à votre convenance, gratuitement
- Service d'ébénisterie spéciale



CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE SAINTE-FOY ENR.

DR CLAUDE BOULANGER M.D.
DR JACQUELINE CARIGNAN M.D.
DR J.R. CLEMENT M.D.
DR LISE GARAND M.D.
DR JEAN-LOUIS LAVALLEE M.D.

OPHTALMOLOGISTES

(ÉDIFICE TOUR A BUREAU)
(PLACE BELLE-COUR) BUREAU 210, 2590 BOUL. LAURIER, STE-FOY

SAINTE-FOY 653-6655

RENCONTRER

une personne avec les mêmes goûts les mêmes affinités

AIMER-PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son cœur?



ENFIN! "DONNER UN VISAGE A SES REVES"

QUEBEC: 529-3363
CHICOUTIMI: 696-1666

INSTITUT DE RECHERCHE HUMAINE

580, Grande-Allée, suite 230, Québec - 529-3363

Ouvert: lun.-ven: 12h à 20h



LES ATELIERS DE LANGUES

Collège St-Charles-Garnier
autres (Collège des Jésuites)

COURS DU SOIR

Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien.

Français Correct:

2 soirées par semaine

Pour secrétaires et agents de bureau qui veulent améliorer leur français.

COURS DU JOUR

Anglais et Espagnol 2 demi-journées par semaine

Niveaux: Élémentaire Intermédiaire Avancé

Méthodes: Audio-visuelles ou audio-orales selon les niveaux

Inscription: Du 4 au 13 janvier 1984. De 8h30 à 16h00 et de 19h00 à 21h00. Toutes les inscriptions se font au secrétariat.

Début des cours du soir:

Langues: 16 janvier 1984.

Français Correct: 24 janvier 1984.

Début des cours du Jour: 25 janv. 84

LES ATELIERS DE LANGUES COLLEGE ST-CHARLES-GARNIER

1150, St-Cyrille ouest, Québec, P.Q. G1S 1V7
Tél.: 681-0107, postes 46 ou 47

DOSSIERS

/ Analyse /

La commission parlementaire sur le projet de loi 40 Dure bataille en perspective

En entamant aujourd'hui les travaux de la commission parlementaire permanente de l'éducation sur le projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire, le gouvernement du Parti québécois s'engage dans un dur combat avec le monde scolaire.



damien
gagnon

Ce projet de loi risque de créer plus de remous qu'en a soulevés le débat sur la charte de la langue française. Avec la loi 101, le gouvernement était assuré de l'appui de l'ensemble des organismes francophones. Ce n'est pas le cas avec le projet de loi 40.

Il s'agit d'une réforme de taille où le gouvernement joue avec les cordes sensibles de la société québécoise: la religion et la langue. La majorité des organismes provinciaux d'éducation, tant anglophones que francophones, le rejettent ou y proposent des amendements majeurs.

Avec le projet de loi 40, le gouvernement s'attaque à plus d'un siècle d'histoire et de tradition; à des valeurs auxquelles tiennent les Québécois et à des droits dont certains sont garantis par la constitution canadienne.

Dans ses grandes lignes, cette réforme de l'enseignement primaire et secondaire propose de remplacer les commissions scolaires pour catholiques et pour protestants par des commissions scolaires linguistiques; de dépouiller les commissions scolaires d'une partie de leurs pouvoirs au profit des écoles et de modifier substantiellement le mode d'élection des commissaires d'école.

Avec l'intégration des commissions scolaires locales et régionales qui administrent respectivement le primaire et le secondaire, le nombre de commissions scolaires va passer de 250 qu'il est présentement à 143, dont treize commissions scolaires anglophones.

C'est aujourd'hui que l'Assemblée nationale entreprend en commission parlementaire l'étude du projet de loi 40 portant sur la réforme de l'enseignement primaire et secondaire. Jamais un projet de loi n'aura suscité autant d'intérêt depuis celui sur la charte de la langue française, en 1977. Le parrain du projet de loi 40 est d'ailleurs le même que celui de la loi 101: Camille Laurin. Notre chroniqueur à l'éducation, Damien Gagnon, rappelle l'évolution du débat au cours des derniers mois.



Camille Laurin, au moment de l'étude en commission parlementaire du projet de loi sur la charte de la langue française, en 1977.

Ce qui fait surtout problème c'est la création d'un conseil d'école composé majoritairement de parents et ayant pouvoir de décision sur tous les sujets touchant le vécu quotidien de l'école.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la Centrale de l'enseignement du Qué-

bec, deux des organismes les plus farouchement opposés au projet de loi, soutiennent que cette formule aurait pour résultat un émiettement du pouvoir et un affaiblissement de la démocratie au profit d'une concentration encore plus poussée des pouvoirs entre les mains du ministère de l'Éducation.

Un nombre record de mémoires

Le nombre record de mémoires que le gouvernement a reçus (247) est une preuve de l'intérêt immense que les Québécois portent à ce projet de réforme scolaire. Il s'agit du plus grand nombre de mémoires soumis à une commission parlementaire, le précédent record (243) ayant été établi avec le projet de loi 1, présenté en 1977 par l'actuel ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, et qui est devenu la charte de la langue française.

Sur les 247 mémoires présentés, le ministre de l'Éducation a retenu 73 intervenants qui se présenteront en commission parlementaire à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 3 février.

L'opposition officielle à l'Assemblée nationale, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec et le Conseil scolaire de l'île de Montréal s'interrogent quant à eux sur le choix des participants à la commission parlementaire.

Afin que toute trace de discrimination soit éliminée, M. Claude Ryan, député d'Argenteuil et porte-parole de l'opposition en matière d'éducation, estime que ce n'est pas 73, mais 145 organismes que le gouvernement devrait inviter à témoigner devant la commission parlementaire.

A son avis, des organismes importants ont été omis de la liste gouvernementale sans justification apparente dont l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Par contre, le gouvernement entendra le comité d'école Le Tremplin qui s'est vu refuser récemment par la Commission des écoles catholiques de Québec le changement de nom de l'école Marguerite-Bourgeoys pour celui de Le Tremplin.

Un long cheminement

La présentation, le 20 juin, du

projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire, qui comporte quelque 600 articles et modifie 59 lois, était la suite logique d'un long processus de consultation commencé avec le dépôt en mai 1982 d'un Livre blanc intitulé "Pour une école communautaire et responsable".

Toutefois, c'est à l'automne 1981, à la surprise du monde scolaire, que les médias d'information ont révélé les intentions du ministre de procéder à une réforme majeure du système scolaire.

À l'automne 1982, M. Laurin entreprenait une consultation sur sa réforme avec l'intention d'y déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale avant la fin de 1982.

Mais, devant l'opposition rencontrée et aussi les négociations dans le secteur de l'enseignement qui ont conduit à l'adoption des décrets, le ministre de l'Éducation s'est vu dans l'obligation de reporter en 1983 le dépôt du projet de loi.

Toutefois, ce projet de loi marque un recul par rapport, au Livre blanc de l'année précédente. Ainsi le gouvernement abandonne son idée de créer des corporations-écoles, maintient le suffrage universel pour l'élection des commissaires d'école mais propose un nouveau mode de scrutin et accepte la création de commissions scolaires anglophones sur l'ensemble du territoire québécois.

Ces changements n'ont cependant pas modifié l'attitude des opposants au projet de loi. Ils ont eu plutôt pour effet de mécontenter ceux qui avaient déjà donné leur appui au projet, notamment la Fédération des comités de parents de la province de Québec qui, tout en continuant d'appuyer le projet de loi, qualifie d'inacceptable le recul du ministre de l'Éducation.

Bien que l'ensemble des intervenants en éducation reconnaisse la pertinence de l'objectif visé par la réforme, soit la revalorisation pédagogique des écoles, on est loin d'un consensus sur les moyens mis de l'avant par le gouvernement pour atteindre cet objectif.

/ Point de vue /

Les partis "verts" au Canada et au Québec Un démarrage plutôt laborieux

La création, récemment, d'un Parti "vert" canadien et l'annonce de la formation prochaine d'un parti écologiste au Québec sont passées presque inaperçues dans les médias d'information. Jacques Benjamin, directeur du département de communication de l'université d'Ottawa, croit que les "verts" au Canada devront prendre au sérieux les techniques de communication s'ils veulent avoir une chance de faire passer leur message.

par Jacques Benjamin

On est surpris de l'absence de communication politique que manifestent le Parti vert du Canada et Les ami(e)s de la terre, mouvement qui créera un parti vert au Québec en 1984.

L'élection des verts au Parlement d'Allemagne fédérale a suscité au Canada un intérêt certain. Beaucoup d'écologistes et de pacifistes militeraient dans un parti vert si plus de communicateurs guidaient ses destinées. C'est ce qui frappe du parallèle avec l'Allemagne fédérale: autant les verts allemands comprennent comment on crée des événements télévisuels pour s'attirer les adhésions, autant les adeptes québécois et canadiens veulent au contraire créer leurs partis sans utiliser les médias de masse.

En communication politique, on dit qu'un parti est vraiment lancé lorsque quatre étapes sont franchies: l'adhésion se fait autour d'un sujet important ("an issue"), disent les Anglo-Saxons, qui place ces militants en situation conflictuelle face aux partis politiques traditionnels. Cette position est transmise par les médias grâce à un leader qui sait résumer les positions du parti de manière articulée et télévisuelle. Elle est transmise de façon répétée par le truchement des médias, grâce à des agents d'information du parti qui alimentent les salles de presse d'une manière soutenue. Enfin, les éditorialistes et commentateurs soulignent la légitimité de cette cause, ce qui renforce l'influence que les premières images ont pu provoquer.

Les verts allemands ont créé toute une impression en 1983, "en prenant l'initiative de dramatiser des situations", disait Mme Petra Kelly, par exemple en déroulant des banderoles antinucléaires en plein Bun-

destag. Seuls les partis traditionnels se contentent de réagir sans créer l'événement, disait celle qui fut l'une des porte-parole les plus visibles de ce parti en Allemagne.

Débuts chancelants

Au contraire, les partis verts canadiens et québécois connaissent des débuts chancelants, sans couverture par les médias de masse.

Au début de novembre, 150 délégués fondaient à l'université Carleton d'Ottawa le Parti vert du Canada. Les médias n'avaient guère annoncé un tel événement. Plusieurs écologistes de la région, sympathiques au mouvement, ne se sont même pas rendus à l'université ce jour-là, faute d'en être informés. Les mouvements écologistes du Québec n'étaient en outre pas d'accord sur la création immédiate de ce parti.

L'idée était pertinente, elle avait séduit en Allemagne fédérale, puisque le mode de scrutin avait permis à 27 verts de siéger au Bundestag. Mais les médias canadiens n'avaient pas trouvé de porte-parole anglophones susceptibles de rivaliser avec MM. Trudeau, Mulroney et Broadbent. Qui a jamais prétendu que Wally Thomas, 62 ans, de Colombie-Britannique, était télévisuel? Ou Betty Nickerson, 61 ans, qui dit "vouloir sauver le processus électoral", ou Annette Ruitenberg, 23 ans, de l'université de Calgary? En se constituant en parti politique, ils veulent pourtant mieux faire passer leur message.

Au Québec

Au Québec, la situation est un peu différente. La discussion s'est essentiellement déroulée dans la rubrique des lecteurs des quotidiens.

On a beaucoup lu le professeur Michel Jurdant, en particulier dans les pages du SOLEIL et du Devoir. L'option "verte" avait semblé prendre de l'ampleur lors du Sommet de la jeunesse en août. Le mouvement s'est en outre donné un magazine de grand format, "Alternatives", à l'automne, et, à Québec, une cinquantaine d'adhérents ont lancé un manifeste écologique le 20 décembre. M. Jurdant, porte-parole des Ami(e)s de la terre, en a fait "le premier pas vers la création d'un parti vert au Québec". À l'université Carleton, les Québécois présents avaient indiqué que "le mouvement vert n'existe pas, il y a seulement des cellules". Que ce soit un mouvement ou un parti politique, sans pénétration du milieu grâce aux médias de masse, les verts ont-ils la moindre chance de créer un impact?

Quelques mouvements socio-politiques ont eu une importance certaine au Québec depuis un quart de siècle: le mouvement laïc au début des années 60, le MSA et le mouvement français à Saint-Léonard à la fin de cette même décennie. Non seulement leur projet était-il brûlant de pertinence, mais l'idée était mise de l'avant par des leaders articulés et fort convaincants lorsqu'ils passaient l'écran. Des commentateurs politiques — Jean-Marc Léger, par exemple — légifèrent ensuite ces causes dans leurs éditoriaux des grands quotidiens du Québec.

Au Canada anglais, les mouvements ont connu moins de succès. C'est peut-être pour cette raison que les écologistes ont voulu fonder tout de suite leur parti politique.

De la création du Parti vert canadien, seul Le Droit a fait un compte rendu le 5 novembre. L'article, détaillé, décrit l'événement comme "cahoteux" et ses débuts comme "chancelants". Les médias n'ont guère insisté sur cet événement et les éditorialistes ne l'ont pas repris à leur compte. C'était prématuré, ont pensé plusieurs écologistes, par ailleurs sympathiques à la cause de l'écologie et du pacifisme. Mais le parti ne semble pas avoir perçu l'importance de communicateurs et de relationnistes, ne serait-ce que pour



En Allemagne de l'Ouest, les verts ont réussi à capter l'attention des médias par toutes sortes d'actions spectaculaires. Ici des députés verts déploient une bannière en plein parlement pour dénoncer la présence américaine en Amérique centrale.

informer les sympathisants pacifistes et écologistes par le truchement des médias de masse. Pas d'événements colorés qui auraient attiré l'attention, au contraire du sens des médias qu'ont déployé les verts ouest-allemands.

À Québec, les Ami(e)s de la terre ont lancé leur manifeste en convoquant une conférence de presse! Ce n'est pas exactement la forme la plus attrayante pour attirer les caméras de télévision. Les Québécois ont appris ce lancement par une courte dépêche de la Presse canadienne. Quelques quotidiens l'ont enfouie dans un bas de page sous le titre: Le Québec a son "manifeste vert". La dépêche indique, en analyse, que l'émergence d'un parti vert n'est pas pour demain matin, car les Ami(e)s

de la terre regroupent davantage des utopistes que des communicateurs.

Certes, le mode de scrutin proportionnel assurerait de meilleures chances aux verts d'effectuer une percée. Après avoir admiré le sens de la communication déployé par les verts ouest-allemands et les écologistes belges, on est cependant étonné du peu de souci que manifestent les verts canadiens et québécois vis-à-vis des règles élémentaires de la communication politique de masse. Au point de croire que le renouvellement de la pensée socio-politique s'effectuera plus facilement au sein même des formations partisans dites traditionnelles. Celles-ci semblent mieux savoir comment diffuser une bonne idée... et récupérer les moins radicaux des écologistes.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Masson
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Directeur de l'information: Gilbert Athot
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition: Jacques Dumais

Boulot, Dodo, Loto.



roger bellefeuille

Il y a gros à parier que la frénésie de la 6 / 49 s'emparera, une fois de plus, cette semaine, du joueur qui semble sommeiller dans chaque individu. Déjà, en mars dernier, avec un gros lot de \$3.8 millions, cette loterie pancanadienne fracassait avec une telle cagnote tous les records nord-américains.

Une fois de plus aussi, les Québécois, gens de carnivals et de jeu se distingueront. Pour le gros lot de samedi dernier, avec un sommet de \$7 millions, les aspirants multimillionnaires de la province ont déboursé, seuls ou avec d'autres, plus de \$16 millions. Soit environ 38 pour 100 de la mise globale canadienne.

De quoi faire rêver tout concepteur de fonds de solidarité qui ne trouve pas un tel bonheur dans une tentative de levée de dollars. Mais le parieur n'est pas l'apôtre d'une cause commune; il est d'abord et avant tout à la poursuite de son profit individuel.

La réticence depuis quelques semaines de l'ordinateur central à cracher son gros lot a par ailleurs mis bien en évidence, une fois de plus, jusqu'à quel point la société nord-américaine en est une de consommation. L'on a vu, et l'on verra peut-être encore d'ici samedi, des gens faire la queue pour tenter Dame Fortune. Il faut voir dans ce "spectacle" l'expression poussée au paroxysme de la prédominance de l'avoir sur l'être.

Ici, l'on fait le pied de grue et on perd le temps de le faire pour un billet de loterie. Ailleurs, c'est pour mettre la main sur la plus élémentaire denrée quotidienne que l'on entre dans le rang en courbant l'échine. Cependant que dans quelque coin du Tiers-monde, des enfants meurent par milliers de faim et de maladie.

Lois s'en faut de vouloir susciter quelque sentiment de culpabilité. Les loteries, paris, bingos, et autres jeux de hasard sont ici pour y demeurer. D'ailleurs l'Etat se complait fort bien dans ce rôle de marchand de rêves.

Mais cette propension à revêtir les frusques d'amuseur public inquiète. A-t-il au demeurant autre chose à offrir que des illusions? Comme réforme du système de l'éducation l'on a su finalement que faire miroiter les retombées de la brique et du béton avec la promesse, une fois de plus illusoire, pour des milliers de Québécois et Québécoises, que "qui s'instruit, s'enrichit". A défaut de jobs pour des milliers de jeunes, on leur sert du chloroforme à dose quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Pour faire "fructifier", leur \$148 par mois d'aide sociale, l'huile de bras des jeunes assistés sociaux ne sert finalement qu'à gratter des loteries instantanées. La politique du "pain et des jeux" a déjà mener une société ancienne à la décadence. Veut-on que l'histoire se répète ici?

Pourtant la vaillance, le courage, le coeur au ventre n'a pas encore déserté le Québécois. La solidarité sait encore se manifester au moment de fléaux ou de cataclysmes. Mais le ressort risque de plus en plus de se détendre.

Encore faudrait-il que le ministre des Finances cesse d'inciter des monopoles d'Etat, comme la Société des alcools et la Régie des loteries et courses à pousser la machine davantage d'année en année.

Une génération déjà "sacrifiée" ne peut et ne doit se permettre d'attendre des étés "mer et monde", une petite "mol" d'une main, et un billet de 6 / 49 de l'autre.

Au moins, si les produits du jeu servaient à mettre en branle quelque projet mobilisateur plutôt que de servir de caisse de dépannage à des marchands d'illusions.



lettre

Réforme coûteuse et inutile

En gros, on peut dire que les préoccupations des parents qui ont des enfants dans les écoles primaires et secondaires du Québec sont de deux ordres. D'abord et avant tout, ils souhaitent que l'enseignement dispensé aux élèves soit d'excellente qualité et, en second lieu, ils espèrent, avec les autres contribuables de la province, que le système d'éducation québécois ne leur coûte pas les yeux de la tête.

Or, non seulement le projet de loi 40, dans sa forme actuelle, ne répond pas à cette double attente, mais il semble plutôt aller à l'encontre des besoins ressentis par la population. En effet, il est permis de croire que les parents d'élèves, pour l'immense majorité, désirent moins détenir des pouvoirs décisionnels ou des droits de veto sur toutes sortes de choses dans l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires que d'avoir l'assurance que leurs enfants reçoivent une bonne éducation et de bons cours lorsqu'ils vont à l'école.

En outre, le transfert massif vers les écoles des pouvoirs présentement détenus par les commissions scolaires ne se justifie d'aucune façon. On sait que, dans l'état actuel des choses, les commissions scolaires jouissent d'une expertise exceptionnelle en matière de gestion des ressources. Alors, pourquoi mettre la hache dedans?

Cette expertise, l'école ne pourra l'offrir à moyen ou à long

terme à moins qu'on adjoigne au directeur ou à la directrice un personnel supplémentaire qualifié. Ce faisant, chaque école constituerait une entité autonome, une petite commission scolaire. C'est d'ailleurs ce qui a mijoté et qui mijote peut-être encore dans l'esprit du ministre et c'est aussi ce que réclament certains mentors dans les comités de parents qui se sont mis dans la tête de déposséder, en leur faveur, les commissions scolaires.

Tout cela coûtera cher. Cet aspect de la réforme du Dr Laurin — l'aspect coût — personne n'en a encore tellement causé. Il serait bon d'y voir clair avant d'aller trop loin dans l'aventure.

De plus, cette décentralisation des pouvoirs vers l'école tant recherchée dans le projet de loi, si jamais elle se réalise, confiera vraisemblablement le directeur à des tâches prioritairement administratives, l'obligeant, par la force des choses, à laisser de côté ce qui, dans l'école, constitue son premier et principal rôle: celui d'animateur pédagogique. Et, autre trait bizarre de la proposition gouvernementale, c'est qu'au moment même où le directeur verra ses charges administratives s'alourdir, il ne pourra plus bénéficier, comme il peut le faire présentement, des services pédagogiques de la commission scolaire parce que, semble-t-il, la loi les aura remis à toutes fins utiles entre les mains des parents du conseil d'école.

L'indifférence dont témoigne le projet de loi à l'endroit des enseignants nous laisse également mal à l'aise. Sans doute le gouvernement a-t-il ses raisons de craindre des boycottages de la part de la CEQ, mais il faudra bien un jour ou l'autre en arriver à faire les distinctions qui s'imposent entre une centrale de combat et les professionnels enseignants qui oeuvrent auprès des élèves dans les classes.

Quant à l'élection d'un commissaire par école plutôt que par quartier, en plus des complications qui naîtront du chevauchement des territoires couverts en même temps par l'école primaire et l'école secondaire, on se demande ce que la trouvaille du ministre — qui n'est certainement pas la trouvaille du siècle — apportera en termes d'amélioration de la représentativité.

Au lieu de se lancer dans le chambardement annoncé par le projet de loi 40, le gouvernement serait mieux avisé de ne procéder qu'à quelques changements, importants et bien identifiés, pour améliorer les choses qui doivent l'être, entre autres:

— revoir de fond en comble le processus de la négociation des conventions collectives dans le secteur de l'éducation, source d'un malaise devenu intolérable et douloureusement ressenti, à période fixe, dans les écoles du Québec;

— donner à la commission

scolaire des pouvoirs plus étendus et mieux définis;

— rajeunir le processus électoral des commissions d'écoles;

— réduire le nombre de commissions scolaires s'il s'avère que cette réduction garantit une diminution dans les coûts tout en maintenant la qualité dans les services;

— mettre tout en oeuvre pour assurer un enseignement de qualité aux élèves en attachant la plus grande importance à la mise à jour des programmes d'études, aux matières de base, à l'évaluation des personnels et des apprentissages, aux élèves doués et surdoués à qui l'on fait perdre un temps fou dans les écoles, etc.

Tel qu'il est écrit, le projet de loi 40 doit être rejeté autant à cause des bouleversements inutiles qu'il introduira dans le système qu'en raison de la philosophie qui l'inspire à savoir: une décentralisation qui mènera à l'éparpillement et à l'incohérence. Disons enfin que, mises à part les contributions éclairantes du porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation à l'Assemblée nationale et de quelques autres, trop rares, qui ont voulu s'exprimer sur le sujet, il est étonnant de constater que si peu de voix se fasse entendre sur une affaire aussi grosse de conséquences.

Robert Berthiaume
Québec

le monde vu d'ici

L'Amérique centrale vue par Kissinger



raymond giroux

La politique américaine en Amérique centrale tombera de plain-pied, cette semaine, dans le domaine électoral avec la publication du rapport de la Commission Kissinger, dont une partie essentielle a déjà paru dans le New York Times.

Comme il fallait s'y attendre, le groupe de travail nommé en juillet dernier, sous la direction de l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger, soutient l'essentiel des politiques suivies à ce jour.

La politique du "gros bâton" telle que pratiquée à l'île de Grenade a atteint ses objectifs, déjà. Le Nicaragua, qui a refoulé la plupart de ses conseillers cubains et coupé son aide militaire aux révolutionnaires salvadoriens, paraît

avoir compris cet aspect du message.

La situation au El Salvador, par contre, dégénère de jour en jour. La guérilla étend ses actions dans plusieurs parties de ce minuscule pays et réussit à s'approvisionner en armes à même l'armée gouvernementale. La politique américaine, dans ce pays, n'a pour le moment aucune garantie de succès.

Quant au Guatemala, le troisième pays instable du sous-continent, l'armée continue d'y massacrer tout adversaire politique aux mépris des droits de la personne. Mais les mouvements révolutionnaires demeurent faibles, sans appui extérieur.

La Commission Kissinger, dans ce contexte stratégique, propose un programme d'action à trois volets dont le meilleur, l'aide au développement économique en relation directe avec le respect des droits de la personne, risque fort de demeurer sur les tablettes de la Maison-Blanche à cause de ses

coûts trop élevés: \$8 milliards d'ici 1990.

Le groupe de travail, après avoir reconnu que les problèmes découlent de la condition sociale et économique de la majorité de la population de ces pays, et non de la subversion communiste comme aime à le dire certains idéologues primaires, propose en effet la création d'une Organisation pour le développement de l'Amérique centrale.

En plus de planifier l'utilisation des fonds américains, cette agence veillerait à distribuer les milliards fournis par la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds monétaire international: comme si un grand total de \$24 milliards pouvait assurer la paix dans cette région, alors que l'expérience de l'Alliance pour le progrès, dans les années soixante, a connu un échec retentissant.

La question des droits de la personne, cheval de bataille majeur

des adversaires de la politique américaine envers ces pays, ne sera pas résolue par le rapport. La nouvelle organisation exigera de ses membres un engagement ferme envers les libertés individuelles et politiques. A ce jeu, aucun pays ne serait admissible, ou presque... alors que Washington va tout mettre en oeuvre pour en exclure seulement le Nicaragua socialiste.

Le second volet du programme concerne une aide militaire accrue, apte à permettre l'éradication de la guérilla au Salvador. Dans l'esprit du rapport, la situation exige une intervention urgente, soit \$400 millions pour cette année et la prochaine.

Cette recommandation marque une victoire de la ligne dure, et la Commission Kissinger fournit une argumentation impressionnante à cet effet pour la cause du président Reagan.

En cette année d'élections présidentielles, elle décrit un échec américain en Amérique centrale

comme une victoire stratégique majeure pour l'Union soviétique.

Car "l'ennemi" serait alors aux portes des Etats-Unis, obligerait même le pays à se doter de lignes de défense terrestre sur son propre territoire pour la première fois de son histoire. Ce troisième aspect du rapport ouvre la porte toute grande à la démagogie, à l'hystérie même.

La démarche du rapport Kissinger: soulèvement des craintes de guerre sur le sol national, nécessité d'augmenter immédiatement l'aide militaire, et création d'une organisation de développement responsable par ricochet du respect des droits de la personne, ne pourra que réjouir le président Reagan.

Il y trouvera matière à discours chocs, résoudra ses volontés premières de reprendre le contrôle de la région, et laissera aux sénateurs démocrates le soin de voter contre toute allocation d'aide supplémentaire à cause de ses effets funestes sur le déficit budgétaire du pays.

VOTRE PAGE

A nos lecteurs
et nos lectrices

LE SOLEIL publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

Les média

Sexisme glissant

La semaine dernière, je feuilletais le magazine de plein air "Expédition", lorsque je fus complètement estomaqué à la vue d'une publicité très sexiste. (Ref.: Expédition 11 déc.-jan. 84 p. 24).

On nous montre une femme nue se cachant du mieux qu'elle peut, n'ayant qu'une paire de chaussettes de ski et une paire de bas comme vêtements. On pouvait y lire: "Certains prétendent qu'on peut faire du ski de fond sans rien mettre".

1. — Voilà une publicité facile pour la compagnie Swix qui veut probablement faire une

chaude lutte aux skis dit "sans fart".

2. — Pour la revue Expédition, je trouve personnellement qu'elle dérange un peu au monde de plein air "sain et équilibré" qu'elle prône.

3. — Nous sommes tous conscients que la publicité est une des facettes très flagrantes du phénomène de sexisme. Mais ce n'est pas une raison pour nous en mettre encore plein les yeux sous prétexte que tout le monde le fait.

Michel Desmeules
travailleur en plein air
Sault-au-Mouton

Hunter et le pape

Le talent de M. Hunter pour résumer, en une image, un événement d'actualité est bien connu. Ce jeudi, 29 décembre, il a réussi un exploit de maître; sa caricature résumait, on ne peut mieux, tout un sermon sur l'esprit évangélique de miséricorde. En même temps, il touchait un problème profond et réel à savoir: le référendum a divisé profondément le Québec, et cette

division se vit au coeur des familles. En cette année sainte avec comme thème — pardon et réconciliation — la rencontre du pape avec celui-là même qui a voulu le tuer est une invitation chaleureuse à passer par-dessus nos divergences politiques, sociales, religieuses afin de refaire les relations brisées.

Jean-Marie Chamberland
Québec

Coupures fatales

Suite à une lettre publiée dans votre quotidien le 22 décembre et intitulée "Jeunes bien traités", j'aimerais vous faire part de mes commentaires étant une des deux signataires de cette lettre et ce sans prétendre être seule dans le cas suivant:

Je voudrais exprimer ma déception face au résultat de cette lettre, coupée de toutes parts, la rendant insignifiante et sans poids. Comme je vous ai mentionné plus haut, je ne prétends pas être la seule dans ce cas et je suis convaincue que si l'on pu-

bliait nos lettres intégralement, nos opinions paraîtraient plus pertinentes et moins "débiles" et ce pour tous.

Je comprends parfaitement le fait que vous vouliez faire valoir le plus d'opinions qu'il peut être possible dans une seule page, mais je crois fermement que peu d'opinions s'avèrent très pertinentes valent mieux que plusieurs sans aucune valeur (ou presque). Non?

Judith Dufour
Québec

"Ti-guidou-guidou"

(Lettre adressée aux entreprises Télé-Capitale, division CFCM 4)

Je suis un téléspectateur assidu des émissions de votre station. Cependant, depuis la nouvelle programmation automnale, "la télé des gens d'ici" nous fait entendre plusieurs fois par jour un son bizarre lors de l'identification du poste.

Cela donne à peu près ceci: "La télé... (absence de son suivi du "ti-guidou-guidou"...). CFCM 4."

Ce son étrange intervient même régulièrement durant les émissions en cours. Quelqu'un peut-il me répondre à ce sujet?

Réjean Plamondon
Donnacona

Merci...

... au Blanc Sommet

A la direction du Foyer Le Blanc Sommet et à tous les membres du personnel qui ont adouci l'existence de ma soeur, plus particulièrement au cours des derniers jours, je veux exprimer mes remerciements les plus sincères.

J'ai grandement apprécié la rigueur et le professionnalisme des soins prodigués et je pouvais les évaluer, croyez-moi.

Ce pourquoi je vous suis spécialement reconnaissant, c'est pour la chaleur humaine dont vous l'avez entourée au cours des années. Toutes ces marques tangibles d'amitié, elle

les a ressenties et elles ont ouaté les angles douloureux d'une vie que vous avez sans doute prolongée.

Je vous dis aussi ma gratitude pour la sympathie, voire même l'amitié, que vous m'avez tous témoignée. Je ne saurais rappeler les noms mais que chacun trouve ici un merci personnel.

Continuez d'enseigner la vie de vos pensionnaires et celle de leur famille.

Madeleine Caron
Québec

...à l'Enfant-Jésus

Comme il me fait plaisir par la présente de féliciter et de remercier le personnel infirmier de l'Enfant-Jésus pour les bons soins reçus lors de mes 2 stages en cet hôpital.

Je n'ai que félicitations et remerciements à leur adresser pour leur professionnalisme, bonne humeur, chaleur humaine, voire réparties humoristiques.

Je ne peux, non plus, passer

sous silence le geste gratuit, mais combien agréable pour moi, posé par les infirmiers(ères) qui m'ayant soignée en 74 ont pris quelques minutes après l'heure de travail pour venir me saluer et me remonter le moral de leurs paroles amicales. A tous un gros merci!

Mme Etienne
Morin-Lafamme
Beauport

...aux policiers

La présente est pour manifester publiquement ma gratitude envers la personne qui a permis à mon fils d'avoir mon épouse et la sœur de Sainte-Foy que nous venions d'être victimes d'un chauffard de camion qui nous a obstrué la voie gauche du boulevard Duplessis (sud-nord) m'obligeant à freiner brusquement, la chaussée étant glissante, il pleuvait, ma voiture ayant dérapé et fait un tête à

queue pour heurter un lampadaire pour être ensuite heurtée par une autre voiture, blessant ma jeune fille et moi-même.

La diligence et la conduite des agents de Sainte-Foy de même que leur efficacité méritent cette reconnaissance publique et je les remercie au nom de ma famille et en mon nom personnel.

Rémi Gauthier
Ancienne-Lorette

L'université

Celle de la "gestion"

D'un point de vue étroitement légaliste, on peut dire que l'université Laval, corporation légale, est représentée par une poignée de gestionnaires que l'on a convenu d'appeler la haute "administration". Mais le droit n'a pas de notion ou de définition appropriée pour cerner dans tous ses aspects la vraie réalité de l'université. Dans l'immediat, il me paraît illusoire d'attendre quelque chose de ce côté, car le droit évolue à pas de tortue.

D'autre part, les gestionnaires eux-mêmes, dans de volumineux documents dont on a fait beaucoup état — le Projet Laval — nous ont solennellement déclaré que le progrès et le développement de l'université devaient s'inspirer de ce principe fondamental et essentiel que l'université est un groupement d'étudiants et de professeurs.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la haute "administration" n'est pas très logique car, depuis un certain temps du moins, chaque fois qu'elle parle de l'université en s'adressant au public, c'est uniquement d'elle-même qu'elle parle.

Lorsqu'ils parlent ainsi, ces gestionnaires ne semblent guère représentatifs des étudiants et des professeurs. Il était d'autant plus aberrant de lire récemment dans LE SOLEIL (R. Giroux) cette affirmation farfelue que les professeurs ont le contrôle de leur milieu. Si tel était le cas, je ne crois pas que la situation aurait atteint l'état de pourrissement que nous connaissons.



et dont les professeurs eux aussi sont les otages.

C'est pourquoi, malgré toute l'estime que j'ai pour mon collègue Louis Trotier, qui est aussi vice-recteur, je ne puis moralement accepter son affirmation publique que l'université a fait tout ce qu'elle a pu dans la situation actuelle. Il faudrait d'abord savoir de quelle université il s'agit, car je crois fermement que celle des étudiants et des professeurs aurait pu faire autre chose et pourrait encore faire quelque chose, si elle avait vraiment son mot à dire au niveau de la décision. Et si on me démontrait que j'ai tort de penser ainsi, je devrais conclure que l'université, celle des étudiants et des professeurs, n'existe pas. Il ne resterait qu'une "biznesse", et même pas comme les autres.

Guy Godin
Québec

La survie du Prêt d'honneur

Le Prêt d'honneur de Limoilou doit survivre. Cette institution a été fondée il y a au-delà de trente ans par le frère Marius Ruel (Martial), et les Frères du Sacré-Coeur lui ont apporté tout l'appui moral et technique pendant tout ce temps. Ce religieux a également fondé la classe de 13e année qui a assuré l'entrée à l'université de plusieurs centaines d'étudiants du quartier Limoilou de classes pauvres et moyennes. Des hommes de tous les milieux, Saint-Jean-Baptiste, ligues de citoyens et association des propriétaires ont contribué à l'oeuvre de ce vaillant et énergique religieux.

Cet organisme a prêté sans intérêt aux étudiants démunis au-delà de huit cent mille dollars. Grâce à l'appui extraordinaire des curés des onze paroisses du quartier, les quêtes aux portes des églises nous ont fourni un pied de base qui a assuré la naissance et en grande partie l'existence même de cet organisme. Une petite loterie est venue s'ajouter, appuyée par toutes nos institutions du quartier. Le Prêt d'honneur appuie plusieurs institutions privées et publiques et même a débordé de ses cadres en dépannant des centaines d'étudiants en collaboration avec le cégep Li-

moilou pendant un certain temps.

Cette organisation s'est toujours voulue autonome et indépendante de l'Etat, directement ou indirectement, aussi cet organisme doit-il le demeurer en toute logique. A la croisée des chemins, les Frères du Sacré-Coeur ont donné beaucoup au quartier. Des hommes, des frères de bonne foi devront suppléer en efforts pour continuer à cette oeuvre dont les enfants du quartier ont tant besoin.

Dr Marcel Tremblay
directeur depuis 31 ans

Le tabac

La boucane du chauffeur enfumé

Par la présente, je tiens à porter à votre attention une situation désobligeante qui s'est produite à mon égard.

Jeudi soir, le 29 décembre 1983, je pris l'autobus de 21h à Montréal en direction de Québec, dans la deuxième rangée en arrière du chauffeur et à laquelle on indique un "défense de fumer". Durant le trajet, le chauffeur ainsi qu'une cliente assise à la première rangée du côté de la porte décidèrent de fumer une bonne cigarette.

A la troisième, j'indiquai, d'une manière on ne peut plus polie, au chauffeur que je me situais dans un endroit où l'on demandait ou suggérait aux gens de ne pas fumer. Le chauffeur (suite à ma remarque) rangea l'autobus sur le bord de l'autoroute, car, disait-il, il ne pouvait faire deux choses à la fois. Il m'engueula en me traitant de "paquet" et de bien d'autres termes tout en précisant qu'il pou-

vait, s'il le voulait, me faire débarquer de l'autocar bien avant l'arrivée au terminus de Québec.

Ma réaction première fut de lui rappeler bien gentiment que: premièrement, contrai-

rement à lui, j'avais agi d'une façon très polie; deuxièmement, que ma remarque initiale ne valait certainement pas une halte routière sur le rebord de l'autoroute 20; troisièmement, qu'effectivement, comme d'ailleurs il le disait, il ne pouvait à la fois conduire et me parler (quoique le terme engueuler aurait été plus approprié).

En conclusion, j'aimerais bien que la compagnie Voyageur fasse deux choses:

premièrement, qu'elle me précise par écrit la politique concernant le "non-fumage" en ce qui regarde les sièges réservés à la section correspondante (incluant le siège du chauffeur); deuxièmement, rappeler au chauffeur, et ce je l'espère sans préjudice majeur de sa part, d'agir d'une façon plus courtoise à l'égard de la clientèle advenant qu'une situation pareille se reproduise.

Joseph Homer
Nicolet

Michel Goulet
Québec

Fumeur converti

Les taxes sur le tabac, finiront-elles par convaincre les fumeurs, de ne plus fumer? Qu'est-ce que tu demandes là? Mais, voyons donc, du tabac! Je le fumerai en douceur, A en jaurir tout le coeur.

Peu importe les conséquences, J'ai les poumons tachés, sans défense, Je crache dans mon mouchoir. Vite, je chasse cela de ma mémoire.

C'est la cigarette que je préfère, En vrai fumeur, avec la bière. J'abrege ma vie, sans effort. D'ailleurs, on ne meurt qu'une fois!

Ah! si j'avais plus de volonté! Mes résolutions n'iraient pas en fumée.

Mes voisins aspirent, en seconde main, Ma fumée, du soir au matin.

Je ne crois ni spécialistes, ni docteurs, Ni cancer, ni crise de coeur. Tous ces maux, c'est pour les autres! Pour moi, c'est autre chose.

Le tabac empoisonne tout l'organisme Et finit par tuer les fibres motrices. Les cigarettes sont des clous de cercueil. La fumée en est le vrai lincoeur. Ce sont là les réflexions d'un fumeur converti.

L'enfance

La quête pour toutes les causes

Combien de fois dans une année faut-il répondre à un enfant qui sonne à notre porte et qui nous demande une contribution financière pour tel club de loisir, tel voyage-échange, telle activité parascolaire de telle institution privée.

La situation devient particulièrement ridicule, quand l'enfant en question est à peine capable d'expliquer ce pourquoi "il quête", à cause de son trop jeune âge.

Les adultes qui appuient ce genre de sollicitation allèguent qu'une telle démarche est formatrice et éducative pour les enfants: ils apprennent la valeur de l'argent en le gagnant ainsi!

Mais enfin, quels sont les objectifs que poursuivent ces clubs, groupes ou institutions qui sollicitent la participation financière du grand public?

S'il s'agit de procurer des avantages à leurs membres ou à un cercle restreint de personnes, il me paraît déplacé d'inciter toute la population à financer ces

activités qui ne profitent qu'à une minorité de privilégiés.

Par contre, si la sollicitation est valable, développe la débrouillardise et l'esprit d'initiative, pourquoi ne pas l'orienter au soutien de causes plus désintéressées?

Pourquoi ne verrait-on pas des enfants participer aux collectes au profit de Centraide, la Croix-Rouge ou tout simplement

la guignolée en fin d'année? Ce faisant, les enfants découvriraient qu'ils peuvent aider des personnes dans le besoin.

Marie-Françoise Garant
Sillery

Pourquoi pas les gens seuls?

(Lettre adressée à Marc-André Poirot, parue dans l'édition du 3 janvier 1984).

Vous pensez, cher monsieur, que votre petite est pénalisée par le Grand Théâtre, eh bien moi je n'en crois rien. Vous ne croyez pas qu'elle est bien chanceuse à son âge de fréquenter le Grand Théâtre. Je connais beaucoup d'adultes qui n'ont pas les moyens de se le payer.

Et sachez que beaucoup d'adultes qui sont seuls sont complètement oubliés par la société pendant les Fêtes. Je voulais aller au cinéma pendant les Fêtes mais qu'est-ce qu'il y avait à l'affiche "uniquement ou presque des films pour enfants" et

n'oubliez pas que ceux qui fréquentent les cinémas et le Grand Théâtre sont déjà gavés et surchargés à la maison par leurs parents.

Mais j'aimerais savoir qu'est-ce que votre pauvre petite avait en dessous de l'arbre de Noël? Les adultes qui sont seuls n'ont absolument rien à Noël. Vous me direz peut-être que Noël est la fête des enfants. Je dirais que oui car tout est en fonction d'eux surtout pendant cette période de dépouillement d'arbres de Noël ici et là, mais je suis en faveur de ceux qui n'ont pas de parents et ceux qui sont pauvres (mais souvent ceux qui sont pauvres sont oubliés et eux

ne fréquentent pas le Grand Théâtre).

Et saviez-vous, cher monsieur, que 25 pour 100 des enfants du Tiers-monde souffrent de malnutrition, que des milliers en meurent chaque année.

Donc, comme vous pouvez le constater je n'ai pas du tout envie de plaindre votre pauvre petite qui est allée au Grand Théâtre et qui était assise sur un banc linéaire. Ah! ces pauvres petits maltraités du Québec.

Les enfants ne sont pas obligés de tout faire avant le temps, qu'ils laissent donc la place qui revient aux adultes.

Louise Gamache
Charlesbourg

Français au Manitoba: NPD traité de naïf

WINNIPEG (PC) — Les ministres du gouvernement néo-démocrate du Manitoba qui ont tenté, hier, de faire accepter le projet de loi sur les droits des francophones se sont fait qualifier de mal informés et naïfs et ac-

cuser de vouloir propager de fausses informations afin de gagner l'appui de la population.

Le leader conservateur Gary Filmon a déclaré que depuis le mois de mai une longue liste de faussetés a

été utilisée par le gouvernement afin de faire accepter le projet d'offrir des services gouvernementaux bilingues et d'amender la constitution sur l'utilisation du français et de l'anglais au Manitoba.

"Le NPD a affirmé que sa proposition constitutionnelle représente un rétablissement des droits des francophones", a déclaré M. Filmon au cours du débat sur l'amendement du Manitoba Act proposé par le premier ministre Howard Pawley.

Mais le nouveau leader conservateur a mentionné avec insistance que le gouvernement conservateur de Sterling Lyon, de 1977 à 1981, avait commencé à rétablir les droits des francophones en 1979 après la décision rendue par la Cour suprême du Canada stipulant que le Manitoba avait ignoré ses devoirs envers les francophones pendant 90 ans environ.

Croissance

"C'est d'un projet d'accroissement des droits des francophones du Manitoba dont nous parlons actuellement", a-t-il ajouté.

Il a précisé que M. Pawley ne semblait pas comprendre ce dont il était question et que le leader parlementaire Andy Ansett, le ministre responsable du projet,

était naïf et essayait de se conduire en héros promettant de sauver la proposition et de la conduire à bon terme.

En vertu de loi sur le Manitoba de 1870, qui marquait l'entrée de la

province dans la Confédération canadienne, le français et l'anglais sont langues reconnues et acceptées devant les tribunaux et à la législature. Il y a cinq ans, la Cour su-

prême a déclaré inconstitutionnelle une loi datant de 1890 qui faisait de l'anglais la langue officielle du Manitoba.

Mais l'insatisfaction devant la lenteur avec

laquelle le gouvernement réparait ses erreurs du passé a entraîné un nouveau procès contestant la validité des lois votées depuis 1890 et publiées en anglais seulement.

Des tests de français jugés discriminatoires

MONTREAL (PC) — La Commission des droits de la personne du Québec considère comme discriminatoires les tests de français que l'on fait subir aux professionnels et elle suggère de les modifier.

De plus, la commission croit que l'Office de la langue française devrait faire passer de nouveaux tests aux infirmières et aides-infirmières qui auraient eu de mauvais tests.

La commission a exprimé cette opinion, hier, en se penchant sur une plainte de discrimination portée en février 1981 par Mme Edith Thompson, une infirmière originaire de Jamaïque qui a perdu son emploi à l'hôpital Royal Victoria après avoir échoué aux tests de français.

Depuis ce temps, Mme Thompson a réussi un dernier test et elle a été embauchée par un hôpital.

La commission a cité le linguiste John H. Upshur, qui a affirmé dans un mémoire que le programme des tests ne satisfaisait pas les normes reconnues.

Pour la commission, les tests sont "de nature à créer possiblement des distinctions, des exclusions ou des préférences basées sur le statut linguistique et social".

La commission recommande donc que le gouvernement fasse appel à des conseillers de l'extérieur, afin de l'aider à corriger les erreurs et à s'assurer que le niveau de difficulté des tests corresponde au niveau professionnel des candidats.

VENTE ANNUELLE D'ENTREPÔT

POUR HOMMES ET JEUNES HOMMES DE TOUTES TAILLES

Venez profiter des rabais extraordinaires sur complets, paletots, vestons sport, pantalons en tissus lavables et autres, coupe-vent de ski, blousons doubles canadiens, paletots trois-quarts, chandails, vestes, chemises de toilette à manches longues, chemises sport, robes de chambre (P.A.T.G.), chapeaux, casquettes, gants, bas, souliers Barker, bottes et pantoufles.

N.B. Fin de séries. Choix incomplet de tailles dans certains styles et marques. Léger supplément pour retouches.

Bovet

A nos deux magasins de PLACE STE-FOY seulement

9 10 11 12 13 14 JANVIER 6 jours seulement

Rabais jusqu'à

50%

L'ENTREPÔT D'ALIMENTATION

JADIS

JADISTIONNE MES ÉCONOMIES...

ALIMENTS PRÉPARÉS	PRIX JADIS	PRIX AU SUPER-MARCHÉ
DÎNER AU MACARONI ET FROMAGE KRAFT BTE DE 225 g	49	75
ALPHA-GETTI DANS SAUCE TOMATE LIBBY'S BTE DE 398 ml	82	98
PÂTES ALIMENTAIRES ORATELLI SPAGHETTI OU MACARONI COUPÉ BTE DE 1 kg	89	1 71

BISCUITS	PRIX JADIS	PRIX AU SUPER-MARCHÉ
BISCUITS À LA FARINE D'AVOINE DAD'S SAC DE 450 g	1 69	2 39
BISCUITS ASSORTIS COLONIAL SAC DE 400-450 g	1 59	1 99
BISCUITS WHIPPET AU CHOCOLAT VIAU BTE DE 400 g	2 49	3 05

CONDIMENTS	PRIX JADIS	PRIX AU SUPER-MARCHÉ
KETCHUP AUX TOMATES HEINZ BOUT. DE 1 LITRE	2 69	3 08
SAUCE A SALADE MIRACLE WHIP KRAFT POT DE 1 LITRE	2 59	3 09
SAUCE TOMATE HUNT'S BTE DE 213 ml	39	56

VIANDES	PRIX JADIS
POULET FRAIS CATÉGORIE CANADA - A-1 À 2 KG	2 14 kg 97 lb
CÔTES DE FLANC DE PORC FRAIS	3 70 kg 1 68 lb
VIANDES CUITES, TRANCHÉES ASSORTIES HYGRADE - OLIVES ET PIMENTS, SIMIL-POULET, - BOLOGNE RÉGULIER BOLOGNE À LA R. - DU MACARONI ET FROMAGE - POT DE 175 g	.98 ch
BACON EN TRANCHES SANS CROUPE JUBILEE - POT DE 500 g	.98 ch
CROQUETTES OU BURGERS DE POULET PANÉ ALIMENTS LOUIS PRODUIT DÉCONGÉLÉ	2 82 kg 1 28 lb
CRETONS LES CUISINES DU CHEF	3 95 kg 1 79 lb

BOISSONS CHAUDES	PRIX JADIS	PRIX AU SUPER-MARCHÉ
CAFÉ TORRÉFACTION OPTIMUM MAXWELL HOUSE POT DE 369 g	2 39	3 73
PRÉPARATION À CHOCOLAT CHAUD OVALTINE POT DE 650 g	1 99	2 89
CAFÉ INSTANTANÉ MAXWELL HOUSE POT DE 283 g	4 79	7 13

NOURRITURE POUR ANIMAUX	PRIX JADIS	PRIX AU SUPER-MARCHÉ
NOURRITURE POUR CHIENS VITAL BTE DE 695 ml	.59	.99
NOURRITURE POUR CHATS DE LUXE PURR CHOIX DE SAVEURS BTE DE 170 g	.25	.52
NOURRITURE SÈCHE POUR CHIENS BOUNCE BTE DE 500 g	.89	1 09

ARTICLES MÉNAGERS	PRIX JADIS	PRIX AU SUPER-MARCHÉ
DÉTERSIF À LESSIVE CHEER BTE DE 3 LITRES	1 99	2 99
DÉTERSIF LIQUIDE PALMOLIVE BOUT. DE 1 LITRE	2 89	3 52
ASSOUPLISSEUR DE TISSUS EN FEUILLE BOUNCE BTE DE 40	3 39	3 82

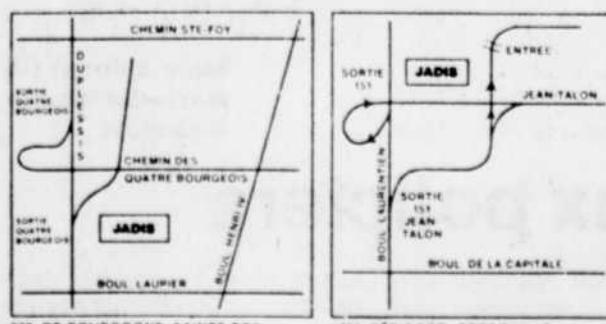
FRUITS ET LÉGUMES	PRIX JADIS
ORANGES SUNKIST NAVEL DE CALIFORNIE PRODUIT DES É.-U. GROSSEUR 88	.18 ch
COEURS DE CÉLERI DE FLORIDE PRODUIT DES É.-U. GROSSEUR 24	1 09 ch
CAROTTES DU QUÉBEC/ONTARIO SAC DE 5 LB/2.27 kg	1 29 ch
OIGNONS À BOUILLIR PRODUIT DU QUÉBEC CANADA NO 1 SAC DE 10 LB/4.54 kg	1 29 ch
RAISINS ROUGES EMPEREUR DE CALIFORNIE PRODUIT DES É.-U. CANADA NO 1	2 18 kg 99 lb

ARTICLES EN PAPIER	PRIX JADIS	PRIX AU SUPER-MARCHÉ
PAPIER HYGIÉNIQUE PRÉSTIGE 2 ÉPAISSEURS POT DE 4 ROUL.	.97	1 89
PAPIER HYGIÉNIQUE ROYALE 2 ÉPAISSEURS POT DE 8 ROUL.	2 69	4 45
ESSUIE-TOUT PRÉSTIGE 2 ÉPAISSEURS POT DE 2 ROUL.	.87	1 99

JADIS VOUS DONNE ENCORE ET TOUJOURS JUSQU'À 30% EN PLUS DE BONNES PROVISIONS POUR VOTRE ARGENT TOUS LES JOURS!



HEURES D'OUVERTURE
Lundi-Mardi-Mercredi 9h00 à 18h00
Jeudi-Vendredi 9h00 à 21h00
Samedi 9h00 à 17h00



Prix en vigueur jusqu'à la fermeture des magasins le samedi 14 janvier 1984.

*Les prix des supermarchés donnés sont les prix courants. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands.

L'ENTREPÔT D'ALIMENTATION JADIS FAIT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ STEINBERG